



2016-2021
Procès-verbal n° 23a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 28 mai 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 66/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (9): Mmes et MM. David Aebischer, Charles de Reyff, Christophe Giller, Eva Heimgärtner, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Nicolas Stevan et José Uldry.

Absents (5): Mmes et MM. Raphaël Fessler, Naïma Khamel Seewer, Corinne Margalhan-Ferrat, Tina Odermatt et Pascal Wicht.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, Mme la Vice-Présidente, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 22^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 6 mai 2019, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Nous vous avons envoyé le Message n° 41 concernant la location de locaux à Beaumont-Sud pour l'accueil extrascolaire. Comme vous le savez, l'accueil

extrascolaire de la Vignettaz est un de nos plus grands accueils. C'est un quartier où il y a beaucoup d'enfants et il y a des enfants en attente. Les promoteurs de ce projet Beaumont-Sud nous avaient abordés en nous proposant la location de locaux. Suite à des discussions, nous avons établi le Message. Or, deux jours avant la séance de la Commission financière, soit le vendredi, il y a eu de nouveaux échanges et les promoteurs nous ont dit que nous avions oublié d'inclure les amortissements. Nous avons dit que, dans de telles conditions, nous n'entrons pas en matière puisque le montant n'aurait plus été de 3 millions de francs comme indiqué dans le Message, mais de 5 millions de francs. Nous avons donc dit que nous n'entrons pas en matière et qu'ils retournent auprès du propriétaire. Le propriétaire n'a pas voulu nous entendre. Raison pour laquelle nous vous proposons de retirer ce Message.

Le Président. Nous sommes saisis d'une demande de modification de l'ordre du jour. J'ouvre la discussion sur cette demande de modification, y a-t-il des prises de parole?

Tel n'est pas le cas.

Conformément à l'article 56 du règlement du Conseil général, nous devons voter sur les propositions de modification de l'ordre de jour.

Vote

La proposition du Conseil communal de retirer le point n° 5 de l'ordre du jour, tel que présenté sur la convocation, est accepté à l'unanimité des 53 membres ayant voté.

Ont voté pour le retrait du point n° 5 de l'ordre du jour: 53 Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le retrait du point n° 5 de l'ordre du jour: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Grandjean Alexandre (PS), Kuhn Martin (PS), Moussa Elias (PS), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Zurich Simon (PS)

L'ordre du jour est donc modifié comme suit:

1. Communications du Président;
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites
2. Approbation des procès-verbaux n° 22a et b de la séance du Conseil général des 8 et 9 avril 2019;

3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Blaise Fasel;
4. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2018 de la Ville de Fribourg – Message n° 40;
Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Directeur de Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les Comptes et le Rapport de gestion de sa Direction
5. Prise de position de la Commission de fusion au sujet des rapports des groupes de travail de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg;
Rapport de la Commission de fusion
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel, Benoît Hemmer (PDC/PVL), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS), Claude Schenker (PDC/PVL) et Pascal Wicht (UDC), lui demandant d'étudier les modalités de réalisation de "toilettes sympas" en ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python;
10. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition
 - n° 11 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal la modification du règlement concernant la gestion des déchets;
 - n° 12 de MM. Simon Murith, Alain Maeder (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal la modification de l'article 6 du règlement communal concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal;
 - des postulats
 - n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses représentants à l'Agglomération et/ou au Conseil de fondation des TPF, d'établir le prix du trajet en funiculaire à 1 franc la course;
 - n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg;

- n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement;
- n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg;
- n° 103 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une mise à disposition des vignettes de stationnement prolongé pour les exposants des marchés hebdomadaires;
- n° 104 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (PDC/PVL) demandant au Conseil communal un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg;
- n° 105 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé;
- n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures d'encouragement pour réduire la production de déchets en ville de Fribourg;
- n° 107 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de se rendre au bureau de vote gratuitement en bus;
- n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg;
- n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos;

11. Réponses aux questions:

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY;
- n° 115 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au calcul de la perte sur le rendement attendu des logements d'utilité publique dans le quartier de blueFACTORY;
- n° 116 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au déneigement des bandes cyclables des routes communales;
- n° 120 de M. Hervé Bourrier (PS) relative à l'état de santé des conductrices et conducteurs des Transports publics fribourgeois et à la possibilité de doter la ville d'un réseau de transport en commun en site propre;

- n° 121 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) relative au maintien du bureau de poste dans le quartier du Bourg;

12. Divers.

1. Communications du Président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le Président. M. le Syndic, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, chers/ères collègues du Conseil général, Mmes et MM. les représentants de la presse, Mmes et MM. les collaborateurs-trice-s communaux, chers amis et invités.

I.

En ce début d'année présidentielle, je souhaite en premier lieu exprimer mes chaleureux remerciements à mon prédécesseur, Julien Vuilleumier, qui a mené nos débats avec tact et entrain.

Lieber Julien, es hat mich sehr gefreut an deiner Seite zu stehen. Du hast deine ruhige Art, dein organisatorisches Talent und deine Empathie mit Erfolg in den Dienst aller Generalrätinnen und Generalräte gestellt. Deine Bereitschaft, mich in alle Entscheide und Analysen einzubinden, haben dieses letzte Jahr zu einer für mich lehrreichen und unvergesslichen Erfahrung gemacht.

Auch möchte ich die Vizepräsidentin des Generalrats herzlich zu ihrer Wahl beglückwünschen. Liebe Adeline, ich freue mich sehr mit dir zusammenzuarbeiten. Ich denke, dass wir ein effizientes und motiviertes Team bilden werden.

Meine Anerkennung gilt auch der Gemeindeverwaltung, insbesondere dem Sekretariat des Generalrats für seine kompetente Unterstützung, sowie dem Gemeinderat, von dessen Zusammenarbeit unser Parlament stark profitiert.

Nicht zuletzt möchte ich mich bei allen Generalrätinnen und Generalräten bedanken. Es ist eine grosse Ehre, in jungen Jahren zum Präsidenten unseres Gemeindeparlaments gewählt zu werden.

II.

Ma jeunesse a été relevée par la presse. Que mon élection se soit faite au moment où, partout en Suisse, les jeunes connaissent un regain de mobilisation et d'intérêt pour la chose publique, dans le contexte du dérèglement climatique, n'est certes qu'une coïncidence.

Mais dans ce concours de circonstance je veux voir une opportunité. Celle de montrer aux jeunes qui défilent, que passé le temps de la juste indignation, les institutions politiques de notre pays sont prêtes à les intégrer, et à intégrer leurs idéaux.

L'opportunité de montrer que nous ne sommes pas un cénacle fermé, mais au contraire l'organe représentatif et transparent des citoyens, et que toutes les personnes de bonne volonté peuvent

nous rejoindre. Et ce, sans devoir être d'accord avec tout ce qui se fait actuellement. Le service à la collectivité se passe volontiers des béni-oui-oui.

Toutefois, nous devons être conscients que, pour franchir définitivement le pas de l'engagement civique, les jeunes doivent se savoir écoutés. S'ils se savent pris en compte par les autorités et les institutions, ils s'engageront.

III.

Intéressons-nous donc à leurs revendications et peut-être pourrons-nous y répondre au niveau communal déjà. Que souhaitent-ils, si l'on en croit leurs différentes prises de parole, qui nous parviennent soit par l'échange direct, soit par la presse, soit par les réseaux sociaux?

Premièrement, ils demandent que l'on agisse face à la péjoration rapide du climat, qui menace notre environnement et notre société. Pour ceci, ils veulent corriger l'usage des ressources naturelles et énergétiques, qui sont à la source de notre prospérité. Ils interrogent notre mode de consommation et de production. Ils veulent transmettre à leurs enfants une nature sauvegardée et une économie pérenne.

Deuxièmement, ils s'inquiètent de la durabilité de notre état social, chamboulé par les évolutions démographiques en matière de prévoyance vieillesse, malmené par les blocages politiques et l'explosion des coûts dans le domaine de la santé, et de plus en plus contesté dans la définition de sa vocation sociale. Ils veulent que nous trouvions des solutions pour conserver sur le long terme les structures éprouvées de la sécurité sociale, afin que les générations futures puissent en bénéficier.

Troisièmement, ils s'indignent face à ce qu'ils identifient comme une démission face aux problèmes, un déni de responsabilité; de la part à la fois des collectivités publiques et des individus. Retrouvez vos manches et faites votre part du boulot, nous disent-ils. Et laissez-nous libres de faire notre part, concluent-ils.

IV.

Préserver notre environnement et les ressources naturelles.
Conserver les structures éprouvées de la sécurité sociale.
Protéger la liberté et ranimer la responsabilité individuelle.

Tous les partis de notre hémicycle pourraient dans l'absolu se rallier, avec des différences de dosage et des spécialisations, à ces trois objectifs, qui ensemble constituent le bien commun. Nos divergences, parfois fondamentales, se concentrent sur les chemins pour y parvenir.

A nous d'en débattre pour concilier les intérêts en jeu et confronter les différentes solutions proposées. Le Conseil général est le lieu désigné pour le faire. Alors, chers/ères collègues, ne doutez pas de votre légitimité à le faire. En vous élisant, nos concitoyens vous ont choisis comme leurs représentants. Ils ont confiance en vous.

V.

L'année à venir sera riche en décisions, avec des séances particulièrement chargées. Pour la session de septembre-octobre seulement, trois soirs sont agendés et près de sept Messages sont annoncés. Nous avons donc du pain sur la planche. Nous nous réjouissons, car c'est le signe que la ville se trouve dans une phase de réalisations.

Mon rôle sera de créer les conditions-cadres optimales pour que vous puissiez remplir votre mission d'élus du peuple. De garantir que les discussions se déroulent harmonieusement. De permettre que tous les acteurs de notre parlement communal puissent exprimer leur position. Enfin, de rendre le travail du Conseil général transparent pour le public, lui qui est le premier bénéficiaire de nos décisions.

Avec notre Vice-Présidente et l'ensemble du Bureau nous nous mettons à votre service. Je vous souhaite d'ores et déjà une excellente année 2019-2020. Merci. (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le Président. Nous pouvons passer aux communications du Président proprement dites.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Conformément à l'article 29 du RCG, lors de sa séance du mercredi 1^{er} mai 2019, le Bureau a désigné M. David Krienbühl (PLR) en tant que Président de la Commission spéciale chargée de l'examen du règlement du personnel de la Ville de Fribourg. La composition de cette dernière, qui sera publiée sur Internet, est la suivante:

Président:

David Krienbühl (PLR)

Membres:

PS: Marine Jordan, Matthieu Loup, Pierre-Alain Perritaz, Claire Roelli

Verts: Julien Vuilleumier

CG-PCS: Marie-Claire Rey-Baeriswyl

PDC/PVL: Claude Richard, Alexandre Sacerdoti

PLR: Jean-Pierre Wolhauser

UDC: Pascal Wicht

- C. Als nächstes möchte ich ihnen den Kalender der Generalratssitzungen für das Jahr 2020 mitteilen. Der Generalrat wird 2020 an folgenden Abenden einberufen:

- Montag und Dienstag, 17. und 18. Februar;
- Montag und Dienstag, 30. und 31. März;
- Montag und Dienstag, 25. und 26. Mai;
- Montag und Dienstag, 29. und 30. Juni;
- Montag und Dienstag, 14. und 15. September;
- Montag und Dienstag, 12. und 13. Oktober;
- Montag und Dienstag, 14. und 15. Dezember.

Ich erinnere sie daran, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dass alle Sitzungen des Generalrats im 2020 im grossen Saal des Justizgebäudes an der Chorherrngasse stattfinden werden.

Toutes les séances en 2020 auront lieu dans la Grande salle de la Maison de Justice.

- D. Il ressort de notre règlement, je le rappelle en particulier pour notre public, que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président afin d'éviter toute prise à partie personnelle.

Au-delà, je rappelle à tous les conseillers/lères généraux que selon l'article 67 du RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traités de la même manière que les questions, donc au point des divers. Par conséquent, je donnerai la parole sous les divers à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 67 du RCG.

- E. Nous ferons une pause vers 21.00 heures.
- F. Vu l'ordre du jour conséquent, je vous informe déjà que la séance de relevée de demain aura lieu de toute manière.

2. **Approbation des procès-verbaux n° 22a et b de la séance du Conseil général des 8 et 9 avril 2019**

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ce procès-verbal?

Si tel est le cas, je prie les personnes de citer en début de prise de parole la page du procès-verbal et le paragraphe où ils souhaitent apporter une rectification.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné que seul le Parti des Artistes intervienne, c'est à croire que personne ne relit ces procès-verbaux. Pourquoi suis-je le seul à faire l'observation suivante: sur le site, lorsque l'on clique sur la date du 9 avril 2019, on tombe sur le procès-verbal et lorsque l'on clique sur le mot "procès-verbal", on tombe sur la table des matières? Il y a là inversion et je demande aux responsables de la "Comm", qui savent bien me relire sur Facebook, de se concentrer sur leur travail, en lieu et place de prendre partie dans un conflit dont ils ne devinent que les contours. En effet, faire suivre une information qui m'a conduit au poste de police pour diffamation (plainte déposée, par ailleurs et comme de coutume, avec deux énormes fautes d'orthographe par M. M. Capellini), prend du temps. Il me semble que cela ne fait pas partie de leur cahier des charges! C'est à croire que je suis le seul à relire les procès-verbaux, à part le Préfet qui base ses décisions de justice sur les procès-verbaux que son copain de juriste -juriste de la Ville- a inventées.

En page 589, procès-verbal n° 22a, "sin gulier": il manque le trait d'union. (Râles dans la salle).
M. le Président, ...

Le Président. M. C. Rugo, avez-vous encore d'autres rectifications au procès-verbal?

Rugo Claudio (PA). Oui.

Le Président. Merci de les citer.

Rugo Claudio (PA). M. le Président, je vous demande de faire suivre la définition suivante, tirée du Larousse, à Mme la Conseillère générale M.-G. Neuhaus-Morel: "Camarade: Appellation qui s'adresse à un égal ou à un inférieur". J'éviterai donc de vous appeler camarade le jour où vous serez nommée à la Présidence. Sans quoi, il me semble que je peux continuer à nommer tous mes pairs: "camarades".

J'en arrive encore à une correction du procès-verbal n° 22a, page 607, les deux dernières lignes. C'est d'ailleurs le sujet des remarques que je traiterai dans les divers, qui sont au nombre de trois, et qui corrigent de fait Mme Neuhaus quand elle dit qu'aucun amendement ne fut accepté. Alors je cite: "de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles: En ce qui le deuxième amendement, effectivement il n'est pas nécessaire de mettre un point et un tiret. Là, je suis entièrement d'accord avec vous, M. C. Rugo". C'est la citation de Mme A. de Weck, ce n'est pas moi qui parle de point et de tiret. Je signale au Président que l'accord de la Conseillère communale est tellement rare que même notre Secrétaire en a oublié son verbe. Je vous remercie.

Bourrier Hervé (PS). Je suis désolé de commencer votre année présidentielle comme ça.

Je parle à titre personnel et déclare mon lien d'intérêt avec l'objet traité. Je suis contribuable de cette ville et par conséquent, je veille particulièrement à ce que mes contributions et celles de mes concitoyens soient utilisées efficacement.

La présidence de ce parlement rappelle régulièrement que nos débats doivent être harmonieux. Les règles de savoir-vivre, le respect des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville et de la population que nous avons l'honneur de représenter demandent de nous exprimer avec politesse et déférence et de traiter les sujets sur lesquels nous avons à nous prononcer avec professionnalisme et probité.

Malheureusement, depuis le 25 avril 2016, à chaque séance du Conseil général, nous sommes pris en otage par l'un de nos collègues qui profère des propos suspicieux, insultants et irrespectueux à l'encontre des membres du Conseil communal, de la presse ou pire encore, comme au cours de la séance du 8 avril 2019, à l'encontre des employés de la Ville. J'ai lu le procès-verbal, moi!

Je cite, entre autres, les propos retranscrits dans le procès-verbal n° 22a:

Page 589: Je salue aussi tous les Pinocchio du Bureau du Conseil général.

Page 605: Pour vous, le mobbing est un mot. Pour moi, et quelques personnes plus sensibles parmi vous, le mobbing a un visage. Le visage d'une responsable des AES.

Et ça continue comme ça.

Page 652: La lampe d'Aladin a-t-elle été frottée par le Syndic des pharisiens ou par son coquin argentier PDC? Aladin avait avec lui 40 voleurs...

Je ne viens pas dans ce parlement pour me faire traiter de voleur. [M. C. Rugo quitte momentanément la salle].

Cette manière de faire est indigne d'un élu. Nous sommes toutes et tous agacés et excédés par ce comportement qui entrave en permanence nos travaux, en rallonge les débats et en augmente les coûts. Nos impôts, Mmes et MM., ne servent pas à ça. Nous n'avons pas le droit de gaspiller l'argent de nos concitoyens.

Je demande que la présidence saisisse l'autorité de surveillance et lui fasse part, au travers des différents procès-verbaux, dont celui du 8 avril 2019, de l'ensemble des suspicions, insultes, insinuations et attaques personnelles exprimées à l'encontre des membres de ce Conseil, du Conseil communal et des employés communaux. Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements).

Le Président. Ces procès-verbaux sont donc adoptés avec les considérations énoncées. Je formule mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Blaise Fasel

Le Président. Le Bureau a reçu par écrit une candidature déposée par le groupe PDC/PVL.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a le plaisir de vous proposer comme candidate à la succession de notre Président démissionnaire de cette Commission, Mme Isabelle Sob.

Née en 1988, Mme I. Sob est juriste. Elle dispose donc de l'intérêt et des compétences pour cette Commission qui peut être très technique. Elle travaille à 50% et a donc aussi de la disponibilité. C'est une Commission qui demande énormément de travail. D'autre part, Mme Sob dispose de la sensibilité nécessaire pour cette Commission, ayant elle-même passé le processus de naturalisation dans son enfance, pas ici à Fribourg, mais à Genève. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

Le Président. Merci M. B. Altermatt. Nous avons donc enregistré la candidature de Mme I. Sob.

D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate peut être élue tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée.

La parole n'étant pas demandée, Mme Isabelle Sob est proclamée élue à la Commission des naturalisations. Félicitations à Mme Sob. (Applaudissements).

4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2018 de la Ville de Fribourg – Message n° 40

Le Président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 47, alinéa 5 du Règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, je tiens à remercier la Commission financière et l'organe de révision pour l'examen des comptes 2018 de la Ville de Fribourg et les échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail ainsi que l'ensemble des services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, je remercie l'organe de révision pour les résultats et recommandations liés à l'audit externe concernant le SCI du Service des Finances.

1. Résumé

Comme annoncé lors des exercices précédents et lors du budget 2019, l'année 2018 est la deuxième année montrant des résultats exceptionnels (avec 2017 et 2019). Elle a été bouclée avec un excédent de revenus, avant l'attribution volontaire aux réserves et provisions, de 28 millions de francs (contre 25,3 millions de francs en 2017). Conformément aux principes de gestion du conseil communal, plusieurs réserves et provisions ont été faites en lien direct avec les risques avérés ou les faits établis:

- une provision de 12,3 millions de francs non budgétée pour financer les mesures compensatoires de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF);
- une provision de 6 millions de francs non budgétée pour financer les mesures compensatoires de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) (principalement les enseignants);
- une provision de 4 millions de francs non budgétée mais annoncée déjà lors du budget 2019 pour l'assainissement du site de la Pila;
- et, pour la dernière fois, une réserve dédiée aux établissements scolaires de 1 million de francs (ceci étant non conforme avec MCH2, elle devra donc être supprimée).

Les mesures pour atténuer les risques passant avant les mesures de développement futures, le Conseil communal a renoncé à 5 millions de francs pour la politique foncière active (PFA) (le fonds se monte aujourd'hui à 5 millions de francs) et à 5,5 millions de francs pour le projet cantonal de réforme fiscale qui se monte, à la veille de la votation du 30 juin, à 12 millions de francs.

Le bénéfice après provisions et réserves de 4,7 millions de francs est versé à la fortune non affectée, ceci afin d'augmenter le ratio de fonds propres.

Une précision a été demandée quant au fonds de PFA. Il servira dans le compte de fonctionnement à l'amortissement des biens achetés ou aux paiements des intérêts (impact sur le résultat) et non à l'achat directement qui est une sortie de trésorerie, assumée par les liquidités ou l'emprunt (jeu à somme nulle sur le bilan: augmentation de l'actif par un bien immobilier compensé par une baisse de liquidités à l'actif ou une augmentation de l'emprunt au passif). Ceci afin d'avoir toute la clarté sur l'utilisation de ce fonds, il semblerait que différentes interprétations aient lieu.

2. Compte de fonctionnement

Voici quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Une nette augmentation des recettes fiscales concernant le bénéfice des personnes morales (+8 millions de francs) due principalement à des sorties anticipées de statuts fiscaux spéciaux. Augmentation aussi de l'impôt sur le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et des gains sur les débiteurs pour un total de 3,5 millions de francs, recettes par définition très volatiles. Un fait réjouissant aussi est l'évolution de l'impôt sur les personnes physiques qui croît parallèlement à l'évolution de la population légale (+0,8 million de francs). Cependant, notre dépendance financière aux recettes fiscales des entreprises s'est massivement accrue. Le rapport bénéfice des personnes morales sur le bénéfice des personnes physiques était de 1/4 en 2016, il est maintenant de 1/3. Cette dépendance est d'autant plus marquante que le nombre d'entreprises est stable et que les plus fortes recettes fiscales viennent d'un petit groupe d'entreprises. J'en profite pour remercier les citoyen-ne-s et entreprises pour leur fidélité à notre commune.
2. Les charges de personnel sont 300'000 francs en dessus du budget et d'un million supplémentaire par rapport aux comptes 2017 (+1,7%, 0,2 points par rapport à l'objectif de 1,5% d'augmentation). L'écart par rapport au budget est principalement dû à des coûts supplémentaires dus aux absences et renforcement ponctuels de certains services ainsi qu'à la reclassification de certains postes. Les charges du personnel représentent 26% du total des charges, en diminution d'un point par rapport à l'année précédente. A noter que la provision pour heures supplémentaires et vacances se stabilise légèrement à la baisse, effet d'un paquet de mesures du Conseil communal annoncé l'an passé.
3. Les amortissements légaux ordinaires de 10,3 millions de francs, parfaitement conformes au budget, sont en progression par rapport aux comptes 2017 de +1,7 million de francs.
4. Les taxes de décharge et de déchets présentent un solde positif de 1,1 million de francs correspondant à des quantités supplémentaires de déchets traités (charges également en hausse).
5. Les remboursements et les participations à des collectivités publiques ont fortement augmenté. Mise à part la provision de 6 millions de francs pour la CPPEF, +0,6 million de francs ont été consacrés au chapitre de la Mobilité de l'Agglo et +0,8 million de francs pour les frais facturés par l'Etat pour l'enseignement primaire.

3. Bilan

Du côté du bilan, les quelques remarques suivantes peuvent être faites:

1. Concernant les actifs, les disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de 15 millions de francs pour faire face aux dépenses courantes. Fin 2018, les disponibilités se montent à 40,4 millions de francs grâce aux recettes fiscales imprévues des personnes morales.
2. Les investissements figurent au bilan pour un montant d'un peu plus de 206 millions de francs, y compris les subventions accordées évidemment. Les investissements ont augmenté de 12,2 millions de francs par rapport à 2017. En 2018, les dépenses brutes d'investissement ont été de 24,5 millions de francs. Quatre investissements dépassent légèrement la limite des 10%: le raccordement CAD au PPS (+17%), la piscine du CO de Jolimont (+12,5%), l'école du Bourg (+18%) et le remplacement de véhicules (+14%). Ces quatre dépassements totalisent 447'000 francs.
3. Du côté des passifs, la dette publique brute s'élève à 190,5 millions de francs (-11 millions de francs par rapport à 2017) et la dette par habitant à 4'720 francs (-366 francs). Cette diminution est également directement liée à l'augmentation des liquidités due aux recettes fiscales des personnes morales et au calendrier retardé de certains projets notamment dû aux oppositions et aux délais supplémentaires. Le besoin de recourir aux marchés financiers à long et moyen termes ne s'est pas déclaré. La situation devrait se péjorer dans les prochaines années du fait des nombreux investissements à réaliser selon le programme de législature. A noter que le recours à des emprunts à court terme génère actuellement des entrées financières en raison des taux d'intérêts négatifs.
4. La fortune, quant à elle, passe à 46,2 millions de francs, en augmentation de +4,7 millions de francs. Le ratio de fonds propres passe de 10,5% en 2017 à 11,3% en 2018. L'objectif à terme devrait se situer entre 15% et 20%.

4. Risques financiers

Enfin, les risques financiers suivants sont à suivre tout particulièrement:

- les sites pollués et la Pila;
- le PF17 et les modifications de législation de manière générale, la décision du 30 juin étant décisive mais, suivant l'issue, ne pourra être estimée que plus tard;
- les deux caisses de pension de la Ville et de l'Etat de Fribourg;
- l'augmentation des amortissements et le poids de la dette;
- l'assainissement des falaises (nouveau dans notre tablelle).

Des opportunités sont également à saisir, on peut citer ici la fusion du Grand Fribourg et les synergies avec d'autres communes, le faible coût des emprunts favorable aux investissements, la politique foncière active, l'arrivée de nouveaux contribuables ou encore la maîtrise des charges non liées.

5. Conclusion

- une forte progression des recettes fiscales des personnes morales dans le cadre de la sortie volontaire ou planifiée de régimes fiscaux préférentiels;
- l'alimentation des provisions pour anticiper les risques liés à la Pila, aux deux caisses de pension et aux établissements scolaires;

- une marge nette d'autofinancement saine, une gestion active des emprunts, donc de la dette et du ratio de fonds propres, pour faire face à l'intensité à venir des projets d'investissement.

Le bilan de la commune s'améliore, les comptes sont bons et les résultats exceptionnels permettent une anticipation financière notamment en vue de l'année 2020 qui cumulera, dans son budget, plusieurs défis:

- l'entrée en vigueur du projet fiscal 17 cantonal avec décision au 30 juin,
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales pour le budget 2021 (donc en 2020),
- et l'intensité des investissements en 2020.

Il est donc impératif, pour l'instant, de changer le moins possible les principes actuels par des décisions financières soit du côté des dépenses soit du côté des recettes.

J'en ai terminé pour l'entrée en matière, M. le Président, et je laisserai mes collègues répondre aux éventuelles questions qui concerneraient leur direction.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.

1. Considérations générales

Conformément à la loi sur les communes, la Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 40 du Conseil communal, sur le rapport de gestion de l'exercice 2018 et les rapports détaillés de la fiduciaire CORE Revicor SA. Le 6 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. Simon-Vermot, Chef du Service des finances, et les représentants de la fiduciaire, MM. Jungo et Berthold.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener très correctement son mandat. Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité, ainsi que la fiduciaire pour la qualité de son travail. Je n'oublie évidemment pas M. Simon-Vermot dans nos remerciements.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

La fiduciaire CORE Revicor SA, représentée par MM. Jungo et Berthold, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions.

Les vérifications effectuées ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville.

Il nous a ainsi été certifié que:

- la comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des comptes prescrits par le Conseil d'Etat;
- la facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées;
- l'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes;
- enfin, comme les années passées, l'organe de révision a bénéficié d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.

La Commission se réjouit que la fiduciaire maintienne, dans ses rapports, les remarques faites lors des exercices précédents; cela permet un suivi des différentes recommandations faites au Service des finances et de leurs priorisations.

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. Elle porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire CORE Revicor SA.

La Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence:

1. Lors des exercices précédents, tant la fiduciaire que la Commission financière avaient recommandé la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) permettant une gestion affinée des risques et une meilleure maîtrise des différents processus. Nous nous réjouissons de la poursuite des travaux en ce sens. La fiduciaire a cependant suggéré que les processus de contrôle soient spécifiquement distingués des autres processus, tout comme l'instauration de mesures de contrôle automatisées. Ces recommandations seront suivies.

On relève également que le Service des finances a demandé à la fiduciaire l'examen spécifique du SCI mis en place pour son Service, qui était pilote du projet. Cet examen s'est révélé très satisfaisant avec quelques remarques d'amélioration, ce qui est tout à fait normal, le système étant évolutif.

2. Sur la création d'une réserve supplémentaire pour les établissements scolaires, il est rappelé que ce type de réserves devront être dissoutes avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Le montant sera cependant utilisé avant dite introduction.

Au même titre, la réserve actuelle pour la politique foncière active devra être redéfinie dans le cadre du MCH2, notamment par l'adoption d'un règlement par le Conseil général sur dite politique. Ce projet ne nous a pas encore été soumis car le Conseil communal est encore en train d'en définir les contours; il devra l'être encore cette année, comme cela nous a été annoncé.

Concernant la politique foncière active, la Commission tient toutefois à relever une précision qui a été introduite dans le Message relatif aux comptes 2018. Pour le Conseil communal, cette provision pour la politique foncière active est destinée à être utilisée dans les comptes de fonctionnement, de manière à diminuer l'impact d'éventuels achats sur le fonctionnement, et non à financer, ou participer au financement desdits achats.

3. La fiduciaire a réitéré son regret de ne pas être en mesure d'évaluer la participation de la Ville à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), laquelle est évaluée à sa valeur nominale dans les comptes, à savoir 12,5 millions de francs, dans la mesure où elle n'a pas reçu les comptes annuels de BFF SA au moment de sa révision. Même si les comptes de l'année vérifiée ne peuvent pas être fournis car pas encore forcément bouclés par BFF SA, la Commission appuie le souhait de la fiduciaire et demande instamment au Conseil communal de faire en sorte que cette dernière soit en possession des comptes de l'année précédente, au moment de ses travaux de révision.
4. S'agissant de la manière de comptabiliser les recettes d'impôts, la fiduciaire a proposé d'ouvrir deux rubriques différentes, à savoir, les impôts de l'année en cours et ceux des années précédentes. Le Service des finances y renonce dans la mesure où la distinction entre ces données figure chaque année dans le Message accompagnant les comptes, ce qui satisfait tant la fiduciaire que notre Commission.

Le Service des finances a d'ailleurs saisi l'occasion de montrer, chiffres en main, l'adéquation quasi exacte entre les chiffres estimés comme recettes dans les comptes et les montants effectivement encaissés pour les différentes années fiscales.

5. La fiduciaire a relevé une éventuelle possibilité de toucher plus de subventions dans les différents projets menés, en rappelant qu'il était de la responsabilité des chefs de projet d'y penser et d'effectuer les démarches ad hoc. Les membres du Conseil communal, en particulier la Directrice de l'Edilité, ont indiqué avoir pris des mesures à l'interne pour maximiser ces efforts et formaliser les processus pour une plus grande exhaustivité. La Commission s'en réjouit.
6. Enfin, la fiduciaire a apprécié la clarification des différentes catégories d'investissement opérée dans le cadre du budget 2019, mais suggère de revoir la présentation de l'information relatives aux crédits envisagés par la subdivision des investissements de catégorie I en deux sous-catégories, 1) le solde effectif des investissements déjà votés et 2) l'estimation des dépenses restantes jusqu'à la clôture du projet. Cette recommandation sera suivie.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général

Les comptes 2018 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année.

Ils présentent un excédent de revenus de 4'738'179,14 francs, soit une amélioration de 4'989'489,24 francs par rapport à l'excédent de revenu budgétisé. Notons que le résultat sans réserves et provisions se monte à 28 millions de francs.

Pour rappel, et comme on nous le répète depuis deux ans maintenant, cet excédent de revenus est principalement dû à des recettes fiscales inattendues pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales. Cette situation exceptionnelle devrait cesser avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la fiscalité des entreprises.

Nous avons par ailleurs relevé une baisse des recettes fiscales des personnes physiques ces deux dernières années; nous avons eu le plaisir de constater une hausse de celles-ci cette année.

S'agissant des affectations à provisions décidées par le Conseil communal, la Commission les considère comme adéquates et conformes à la politique prudente, mais volontaire et responsable, menée par la Commune. Elles ont d'ailleurs également été approuvées par la fiduciaire, qui en a souligné la pertinence et l'adéquation du calcul, en particulier pour celles relatives à la Pila, à la Caisse de prévoyance de la Ville et à celle de l'Etat.

La Commission s'est arrêtée sur les différentes rubriques comptables en lien avec les deux patinoires. Elle rappelle son vif souhait de voir comptabilisées différemment les prestations que la Ville fait pour elle-même de celles faites pour le compte de L'Antre SA, qui doivent, elles, faire l'objet de la convention d'exploitation en cours de rédaction et être neutres financièrement (soit être refacturées, soit faire l'objet d'une contre-prestation de même valeur). On a assuré la Commission que cela serait entièrement clarifié lors du vote du budget 2020.

2.3. *Préavis*

La Commission financière, à l'unanimité des sept membres présents lors du vote du 6 mai 2019, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2018", soit un total de revenus de 266'021'231,78 francs et un total des charges de 261'283'052,64 francs, d'où un excédent de revenus de 4'738'179,14 francs.

3. Rapport de gestion de l'exercice 2018

Nous pouvons le dire, comme d'habitude, le rapport de gestion est un document très complet, agréable et très instructif sur l'entier des activités de notre Commune.

C'est un outil précieux pour les membres du Conseil général ou pour tout curieux qui s'intéresse au fonctionnement de notre Ville. N'hésitez donc pas à le lire, le relire ou vous y référer, en particulier avant de poser une question ou de déposer un postulat. Il y a probablement déjà la réponse dans le rapport.

La Commission souhaite relever ici certains points.

En matière RH, d'abord, l'introduction d'organigrammes précis et uniformisés pour chaque service a été très appréciée.

De même, la Commission soutient pleinement la démarche en cours visant l'établissement d'un contrat pour chaque personne engagée par la Commune (et non une simple lettre d'engagement), avec la vérification de l'existence et du contenu des différents cahiers des charges.

Enfin, la Commission a apprécié la diversité des genres d'apprentissages offerts par la Commune et réitère toutefois son souhait de voir augmenter le nombre total de postes offerts.

Au niveau édilitaire, la Commission suggère d'éventuellement introduire une "priorisation" dans les différents PAD présentés en fonction des aléas de fait.

Enfin, au chapitre des Sports, la Commission souhaite l'examen de la possibilité d'étendre l'offre des Midnight Sport et Culture et les Open Sunday à l'ensemble des quartiers, et pas seulement à ceux qui ne disposent pas d'un centre de loisirs.

Selon l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du rapport de gestion, j'irai donc à l'essentiel: les remerciements.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements au Conseil communal, aux Chefs de Service et à l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour leur grand engagement et leur travail de qualité.

Le Président. La discussion générale est ouverte sur les comptes et sur le rapport de gestion. Je donne d'abord la parole aux représentants des groupes.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 20.19 à 20.38 heures pour cause de problèmes techniques. Cette interruption fait office de pause.

Discussion générale

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). En préambule, notre groupe se garde de toute satisfaction exagérée devant des comptes 2018, très fortement positifs puisqu'ils s'établissent à 27,3 millions de francs avant provisions, mais à caractère fragile et non permanent car ces bons résultats sont issus, pour l'essentiel, de revenus fiscaux exceptionnels sur les personnes morales qui ont décidé d'abandonner, pour certaines d'entre elles, les régimes spéciaux dont elles bénéficiaient. [M. C. Rugo regagne son siège].

Il convient également de souligner que ces bons résultats sont utilisés en grande majorité et à hauteur de 18,3 millions de francs au bénéfice des caisses de pension des employés de la Ville et de l'Etat et ils ne bénéficient pas directement aux citoyens de la Cité qui ont vu pourtant leurs impôts augmenter en 2013.

Il ne s'agit pas ici d'opposer les genres et de remettre en question des décisions votées démocratiquement au sein du Conseil général en ce qui concerne l'assainissement des différentes caisses de pension, mais il s'agit de remettre au centre de nos préoccupations les citoyens de la Ville qui peuvent s'attendre de façon légitime à bénéficier en partie des bons résultats des comptes de leur Commune notamment au travers d'une baisse des impôts sur les personnes physiques qui compenserait l'augmentation réalisée à tort en 2013, comme nous l'avions souligné dans nos interventions de l'époque.

Le taux d'imposition d'équilibre des personnes physiques retenu dans son rapport par la société BDO à la suite des discussions de la Commission financière de l'Assemblée constitutive, se situe au niveau

de 77%, donc bien en dessous du niveau actuel. Ceci nous conforte dans la demande exprimée par notre groupe de réduire le taux d'imposition des personnes physiques afin d'atteindre cet objectif, notamment dans un contexte de fusion du Grand Fribourg.

Les recettes importantes issues de l'impôt sur les personnes morales sont d'autant plus fragiles qu'elles sont exceptionnelles et qu'elles ne relèvent pas d'une augmentation du nombre des entreprises en Ville mais de la décision inattendue de certaines d'entre elles d'abandonner les régimes spéciaux dont elles bénéficiaient.

Force est de constater que devant une absence affligeante de nouvelles installations d'entreprises en Ville et une stabilité inquiétante de la population et donc des recettes fiscales issues des personnes physiques, les revenus de la Ville seront à l'avenir fragilisés. Ce qui aggrave l'éventualité d'un refus de la PF17 au niveau Cantonal et devrait mobiliser toutes les formations politiques à soutenir ce projet même si l'allègement de la fiscalité des entreprises n'est pas dans leurs gênes.

Nous constatons également que la dette de la Ville, qui baisse à hauteur de 179,5 millions de francs à terme, atteindra à terme 350 millions de francs si tous les projets de la Ville sont réalisés.

De façon objective, nous ne constatons pas au travers de l'analyse des comptes 2018 une baisse des charges de la Ville, les charges de personnel augmentant de 1,7% par rapport à 2017, la couverture des charges par rapport aux revenus courants baissant de 3,34% à 2,02% et la capacité d'autofinancement rétrécissant de 8,81% à 6,60%.

Le ratio de fonds propres, s'il augmente de 10,5% à 11,3%, est loin des valeurs considérées comme souhaitables entre 15% et 20% pour une meilleure indépendance financière et la disposition de ses fonds propres.

Nous avons donc un résultat 2018 qui n'est pas la conséquence d'un cercle vertueux dans la gestion de la Commune mais bien le résultat d'éléments exceptionnels sur lequel l'Exécutif de la Ville n'a aucune responsabilité.

Concernant le déploiement du Système de contrôle interne pour les services de la Commune, nous nous réjouissons que la Ville progresse dans ce domaine en suivant le souhait d'une plus grande formalisation exprimé par la fiduciaire en charge du contrôle des comptes. Notre groupe a été par le passé un des plus fervents promoteurs de cette démarche qui garantira à terme la fiabilité des procédures et l'absence de conflit d'intérêt.

Rapport de gestion 2018

Le document qui nous est soumis est un excellent outil documentaire et statistique sur la Ville, mais en aucun cas un rapport de gestion qui, comme son nom l'indique, doit rapporter sur la gestion du Conseil Communal par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés avec une mesure des performances réalisées.

Les axes prioritaires pour les années à venir du Conseil Communal, énumérés en page 38 du livret sur les comptes, devraient faire l'objet d'objectifs chiffrés et de dates d'échéance et ne pas rester sur le plan des généralités et des vœux pieux.

Nous souhaiterions donc que le rapport de gestion devienne un outil d'évaluation des performances et des actions engagées par chaque Conseiller communal dans le domaine qui est le sien.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Des comptes positifs sont toujours plus faciles à commenter que des comptes qui seraient dans le rouge. Il y a une certaine satisfaction. Encore une fois, elle n'est pas non plus béate et complètement sans critique. Je pense qu'une chose importante à dire en préambule est l'importance que cet aspect positif des comptes a dans la perspective de la fusion. C'est très important de le rappeler. C'est autour de la fusion que nous pourrions peut-être négocier un taux d'impôts un peu plus bas ou un peu différent. Cela laisse une marge de manœuvre très intéressante et très importante pour la Ville dans le cadre de cette fusion. Je pense qu'il faut vraiment le relever.

Les comptes positifs sont surtout dus aux bénéfices sur les personnes morales. Encore une fois, attention aux lendemains qui déchantent. On est déjà prévenus, qu'à partir de 2020 ou 2021-2022, on aura certainement une baisse de ces revenus.

Je souhaite aussi aborder l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Avec une légère tendance à la hausse, ça atténue un peu les inquiétudes que nous avons exprimées ces dernières années quant au tissu social de notre Ville. Cela veut dire que ce dernier ne se porte pas trop mal et c'est aussi un indice pour dire que la Ville reste malgré tout attractive, même si on peut trouver que sa fiscalité est trop forte.

Les écarts des comptes de fonctionnement par rapport au budget sont bien documentés. Nous avons une maîtrise globale des dépenses. Il faut quand même le souligner.

Sur ces comptes, un gros effort est effectivement fait en faveur des retraités puisque l'on a les deux montants, pour la Caisse de pension de la Ville 12,3 millions de francs et pour la Caisse de pension de l'Etat 6 millions de francs. C'est quelque chose de très important et de très lourd pour les finances de la Ville. Cependant, je crois que cela nous permet de dire que la Ville est non seulement un employeur extrêmement correct, mais même généreux par rapport à ses employés. C'est une très bonne chose.

Les 4 millions de francs pour le site de la Pila sont aussi une bonne chose, une bonne prévision. Je crois que cela sera très utile au moment où il faudra entreprendre concrètement les travaux d'assainissement.

Quant aux amortissements, c'est mieux pour les comptes quand on en a moins. C'est un peu moins bon pour la ville puisque ça souligne finalement que l'on a pris du retard dans pas mal de projets d'investissements et là je pense qu'il faut vraiment donner un coup de collier pour vraiment continuer d'aller de l'avant et faire que les investissements que nous avons votés se mettent vraiment en route.

Je ne peux pas ne pas dire un mot sur la patinoire de Saint-Léonard puisque l'on a encore des charges assez importantes dans ces comptes 2018. Nous avons surtout des pertes de recettes. On attend beaucoup de la convention de fusion et du DDP. J'espère vivement que l'on n'aura pas ce même genre de chiffres et ce même genre de choses dans nos comptes 2019. Il est important que L'Antre SA ou n'importe quel autre partenaire paye finalement ce qui est dû.

Une autre remarque, qui n'a pas été citée, mais qui revient assez souvent au budget, c'est l'histoire des parcomètres et des amendes d'ordre. Cela peut susciter des convoitises d'un côté et des récriminations de l'autre. On s'aperçoit que les résultats obtenus sont parfaitement dans la cible. Nous avons très peu d'écarts par rapport à ce qui avait été budgété et c'est un bon signe. Cela montre que la politique de stationnement, telle qu'elle est pratiquée, est viable, solide et qu'elle fonctionne.

Les charges du personnel, même si elles connaissent une petite augmentation, peuvent être considérées comme maîtrisées. D'ailleurs, on peut constater, si vous consultez les comptes par natures, que les charges du personnel diminuent par rapport aux charges globales de la commune.

Réduction de la dette. Il est toujours positif de pouvoir réduire la dette, même si l'on sait qu'elle va fortement augmenter les prochaines années. Une bonne gestion de la dette est décisive. Là, il n'est pas question de seulement quelques dizaines de francs, voire quelques dizaines de milliers de francs, mais ce sont des centaines de milliers de francs que l'on peut économiser ou récupérer grâce à cette gestion intelligente de la dette. Je tiens à saluer les efforts très importants et très utiles du Service des finances dans ce sens-là.

La réforme d'imposition des entreprises est un point forcément important. La première étape a été franchie avec le vote fédéral. On attend la deuxième avec le vote cantonal. Je pense aussi que, vraisemblablement, ce sont des choses qui devraient se faire. Nous souhaitons tous d'avoir des incidences qui soient supportables pour la Ville, qui restent supportables, et qui ne nous mettent pas trop vite non plus dans des difficultés financières.

Rapport de gestion 2018

Il n'y a pas grand-chose à dire sur le rapport de gestion. Il est très complet et très intéressant. Je constate qu'il s'améliore d'année en année car il y a toujours plus de documentations, de statistiques et de chiffres. Il est riche et complet. On a désormais aussi, et cela répond à une demande qui avait été faite, un organigramme pour chacun des services. Il est très intéressant de pouvoir les consulter. Les échelles des salaires et des rétributions sont à présent beaucoup mieux détaillées. Tous ces points sont positifs.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 40 concernant les comptes et le rapport de gestion 2018 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions le Conseiller communal M. L. Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances M. L. Simon-Vermot, pour la préparation de ces comptes et de ce rapport de gestion.

Plus de 70 millions de francs d'excédents de revenus cumulés avant attributions aux réserves et provisions depuis 2014. Il n'y a désormais plus d'alternative. Es gibt keine Alternative mehr. Une baisse d'impôt s'impose. Eine Steuersenkung ist nötig. Vous pouvez prendre tous les indicateurs financiers que vous souhaitez, vous retombez toujours sur la même conclusion. La Ville de Fribourg charge trop fortement ses contribuables. Suivant la lignée des comptes 2016, 2017 et des budgets 2018 et

2019, ces comptes sont une fois de plus le reflet d'une commune taxant trop ses habitants et ses entreprises, indépendamment du fait que certaines sociétés aient renoncé à leurs statuts particuliers en raison de la RFFA sur laquelle le peuple fribourgeois se prononcera le 30 juin prochain au niveau cantonal. Même le Message n° 40 du Conseil communal fait état de cette excellente situation financière, et notamment la provision pour PF17 liée à cette RFFA cantonale justement. Je cite: "Les calculs réactualisés en 2019 montrent que le niveau de 12 millions de francs permettra à la Ville de faire face à l'évolution de ses dépenses dès 2020 et de lisser ses résultats malgré la diminution des recettes des personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale (en cas d'acceptation de celle-ci bien sûr)". De plus, et comme vous le savez certainement, l'Etat de Fribourg soutiendra ses communes pendant une durée de sept ans afin de là aussi pouvoir lisser au mieux les effets de la RFFA cantonale qui seront à terme bénéfiques pour tous, et plus spécifiquement en faveur des familles avec une augmentation de 20 francs pour les allocations familiales et un soutien supplémentaire à la formation professionnelle. De manière générale, Fribourg a établi des provisions et des réserves largement suffisantes dans de nombreux domaines pour les années futures. Il faut aussi dire que la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), à partir de 2021, ne permettra plus autant de largesses au niveau des provisions et des réserves. Il est donc désormais nécessaire d'alléger la charge fiscale des contribuables de la Ville de Fribourg et de redonner du pouvoir d'achat à tous, sans privilèges. Restons séduisants et attractifs aux yeux de nos contribuables et des sociétés souhaitant s'installer à Fribourg, et surtout donnons un signal positif à nos partenaires dans le cadre du projet de fusion.

Ce résultat 2018 positif pour les comptes était évidemment attendu par tous. Par contre, et comme le groupe libéral-radical l'a d'ores et déjà mentionné à maintes reprises, ce qui doit réellement nous interpeller, c'est le principe d'équilibre budgétaire respectivement le principe d'équité en matière de finances publiques. En réalisant des bénéfices, des réserves et des provisions d'une telle ampleur depuis 2014, Fribourg ne respecte ainsi pas le critère d'équité en matière de finances publiques qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge. PME Magazine, que tout le monde ici a reçu, le matérialisait en janvier dernier dans son édition ayant trait à la gestion des collectivités publiques. Les contribuables de Fribourg paient trop d'impôts, et il y a de plus en plus de voix qui s'élèvent pour le dire. Faisant suite aux propositions de baisse d'impôts transmises cette année par le Conseil général, le Conseil communal n'a donc plus d'autre choix que de faire des propositions dans ce sens par l'intermédiaire du budget 2020. Un taux à 79% serait tout à fait réaliste et réalisable sur le moyen et long terme, selon les indicateurs et les chiffres qui sont en notre possession, et ce même avec les lourds investissements qui sont prévus et qui pourront être financés par l'emprunt à des taux historiquement très bas, et donc peu coûteux et voir même négatifs, comme l'a mentionné M. le Conseiller communal Dietrich. Pour une personne qui gagne 5'000 francs par mois en Ville de Fribourg, une baisse au taux à 79% correspondrait à une économie annuelle d'impôts de 150 francs. Ce n'est pas énorme, mais c'est quand même ça. Donc, nos propositions de baisse d'impôts faisaient état d'un taux à 80% mais parfois, il faut savoir être ambitieux. Dans ce sens, nous encourageons donc vivement le Conseil communal à étudier réellement toutes les possibilités de baisses plausibles.

Dans l'analyse de détail, nous relevons que nous avons réalisé des réserves non budgétées et non obligatoires pour un montant de 23,3 millions de francs, qu'il faut aussi mettre en perspective avec les provisions non réalisées pour PF17 et pour la politique foncière active pour un montant de 10,5 millions de francs. Concernant PF17 respectivement la RFFA cantonale, à la suite du vote du 30 juin 2019, il sera bienvenu que le Service des finances nous communique au plus vite tous les impacts liés à ces modifications, tout en respectant évidemment le secret fiscal.

Le PLR a également pris connaissance du compte des investissements pour l'année sous revue. Nous notons qu'il y a un solde de crédits d'engagements ouverts au 1^{er} janvier 2019 de 85 millions de francs. En comparaison aux comptes 2017, cela va un peu mieux, mais ça n'est pas encore la panacée. Nous sommes bien conscients qu'il peut y avoir des éléments bloquants liés aux investissements qui ne sont parfois que très peu prévisibles. Enfin, nous avons aussi relevé que les amortissements complémentaires avaient fondu comme neige au soleil en 2018, moins 3,3 millions de francs.

Tous ces éléments et notre analyse nous confortent fortement dans notre démarche de baisse d'impôts. Il n'y a plus d'alternative. Es gibt keine Alternative mehr.

Au niveau du bilan, nous nous permettons de revenir sur la provision pour heures supplémentaires d'un montant de 3,15 millions de francs qui reste élevée malgré une baisse de 131'000 francs pour l'année 2018. Par contre, les charges de personnel ont à nouveau augmenté de manière plus importante que l'objectif fixé de 1,5% par le Conseil communal. Par rapport aux comptes 2017, nous avons une hausse de 1,65% de charges. Tout comme pour les investissements, cela va mieux, mais ça n'est pas encore suffisant.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical acceptera néanmoins ces comptes 2018 de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe socialiste

Ayer Caroline (PS). C'est avec satisfaction que le groupe socialiste a pris connaissance du Message n° 40 sur les comptes et le rapport de gestion 2018.

La commune de Fribourg a dégagé un excédent de revenus de 4,7 millions de francs après attribution aux provisions. Pour la troisième année consécutive, la Ville a clôturé ses comptes sur un résultat positif. Des finances solides et saines qu'il convient de considérer avec calme dans une perspective d'avenir. Comme l'a mentionné la Commission financière dans son rapport, les provisions qui ont été faites attestent la politique responsable et prudente de la Ville en matière de finances. L'exemple de la Pila suffit à démontrer que la Commune maîtrise les risques auxquels elle pourrait être confrontée. En participant proportionnellement aux coûts d'assainissement de la décharge, la Commune s'est armée judicieusement face à des propositions cantonales qui varient entre 35 et 250 millions de francs, soit un facteur de sept.

Le groupe socialiste tient à rappeler que le bon résultat 2018 est aussi dû à des impôts non budgétés sur le bénéfice des personnes morales. Des finances solides et saines, certes, mais qui doivent être circonscrites par une vision politique globale et responsable en faveur d'une ville sociale, verte et qui investit pour la qualité de vie de ses habitants.

Un point important à relever est l'augmentation des recettes de l'impôt sur les personnes physiques, ceci malgré un léger fléchissement de la démographie. Ce point montre deux choses. D'abord, il nous rassure toutes et tous sur une tendance jusque-là inquiétante par rapport à la principale source de revenus de la Commune. Mais, cette augmentation, si la tendance devait se confirmer, démontre surtout que la politique du Conseil communal et les efforts déployés par le Conseil général dans son ensemble renforce et développe l'attractivité de notre ville. Je ne souhaite pas instrumentaliser cette

réjouissante augmentation à des fins politiques, mais plutôt à la comprendre comme le résultat provisoire d'un travail de fond mené par nos institutions tous partis confondus.

Au vue de ce qui précède, le groupe socialiste acceptera les comptes tels que présentés.

Rapport de gestion 2018

Quant au rapport de gestion, le groupe socialiste salue la qualité du document proposé. Globalement, ce rapport témoigne d'un développement rapide notamment du point de vue urbanistique. A ce sujet, le groupe socialiste s'est montré préoccupé. Alors que l'augmentation de la population fribourgeoise tend à ralentir, le rapport de gestion fait état d'une densification qui présuppose une croissance démographique. Il est important que les prochaines réflexions liées à l'urbanisation tiennent compte de ces nouvelles données démographiques.

Pour terminer, le groupe socialiste a quelque peu regretté le manque de place accordé à la nature en ville dans le rapport de gestion 2018, mais les récents développements communiqués laissent toutefois entendre qu'elle occupera une place de choix dans celui de 2019.

Pour les autres points du rapport, les membres de notre groupe interviendront dans le cadre de la discussion de détail.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Ce n'est une surprise pour personne si, une fois de plus, soit pour la quatrième fois, nous débutons notre analyse de l'exercice 2018 en rappelant les motifs incorrects et l'inutilité de la hausse d'impôts de 2014.

Pour l'exercice 2018, le surplus présenté par les comptes représente, avant la création des réserves et les amortissements, plus de cinq fois l'équivalent annuel de la hausse d'impôts de 2014. Rappelons que nous avons proposé à l'époque de reporter la hausse à 2018 au moins!

La Commune joue à la banque et exploite ses clients, les contribuables, avec un sans-gêne inquiétant. Et pourtant, nous insistons sur ce fait, la Commune capitalise alors que ce n'est pas son rôle! Elle ne doit prélever, dans les poches du contribuable, que ce dont elle a besoin! Ces comptes démontrent sans la moindre équivoque que la proposition de baisse d'impôts des partis bourgeois vise juste et nous osons espérer que le Conseil communal y donnera une suite favorable.

Cette critique fondamentale ne nous empêche pas de relever l'excellente analyse de la fiduciaire qui a pu se fonder sur le travail méticuleux du responsable des Finances, M. L. Simon-Vermot, et de son équipe. C'est grâce à cet engagement d'ensemble que nous avons pu disposer d'un rapport très bien présenté et exhaustif. Cet environnement facilite grandement le travail d'analyse qui relève de notre responsabilité. Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes et nous tenons également à relever la qualité du rapport de gestion.

Sans entrer dans les détails, nous relevons maintenant quelques éléments que nous avons considérés comme particulièrement importants:

1. Une fois de plus, nous rappelons que l'UDC est acquise au principe de la densification dans le but principal de prévenir un mitage de plus en plus pernicieux du paysage. Mais nous avons toujours clairement exprimé notre opposition à toute concentration forcée relevant davantage d'un principe quantitatif que d'une option qualitative. Force est de constater, à l'analyse des divers plans de détail listés dans le rapport des comptes 2018 que la Commune est malade du bétonnage, bétonnage forcené qui éradique les derniers poumons verts de notre Ville. Nous avons, dès le début, critiqué les projets pharaoniques des Hauts de Schiffenen, de la colline de Torry et de la Pisciculture. Quelle folie vous fait croire à une amélioration de la qualité de vie dans notre ville avec 10'000 ou 15'000 habitants en plus! Vous n'allez que construire un dortoir pour pendulaires et produire des besoins en infrastructures qui tôt ou tard auront un lourd impact sur les budgets futurs de la Ville. Et quelle illusion vous fait imaginer que des places de travail en nombre suffisant pourront être créées alors qu'actuellement déjà le marché du travail cantonal est pratiquement en stagnation!
2. Cela nous amène à constater que, depuis plusieurs années, le taux de personnes sans emploi demeure constant à plus ou moins 10%. Nous constatons que sur les 1'697 demandeurs d'emplois, 661, soit 38,95% sont des autochtones alors que 1'036, soit 61,04% sont d'origine étrangère. Sur ce dernier total 747, soit 72,10% sont des citoyens de l'Union Européenne alors que le solde de 289 personnes est composé de ressortissants hors Union européenne. Dans ce contexte que nous estimons déjà tendu, nous attendons depuis longtemps de plus grands efforts pour la réinsertion des travailleurs au chômage de longue durée de la tranche d'âge de 50 à 60 ans et plus. Leur nombre, comme celui des cas qui ne sont plus comptabilisés ne s'améliore pas, au contraire!
3. Le sujet des places de travail, notamment à haute valeur ajoutée, nous amène inévitablement au site de blueFACTORY! Le rêve du "silicon valley" fribourgeois se transforme gentiment en brasserie culturelle dont l'apport à l'économie fribourgeoise s'éloigne de plus en plus du projet initial. En outre, nous constatons que la Fiduciaire chargée de la révision des comptes de la Ville n'est toujours pas en possession des rapports de révisions et des comptes 2017 et 2018 de Bluefactory. Nous souhaitons ne plus voir cette remarque à l'avenir.
4. Si les contribuables de la Ville ont investi jusqu'à ce jour plus de 100 millions de francs dans la Caisse de prévoyance de la Ville, il reste encore et toujours les deux positions à l'actif du bilan pour une valeur actuelle d'environ 44 millions de francs qui ne contiennent aucune valeur ni substance. Elles doivent donc être considérées comme des non-valeurs.

La mise en place du MCH2 vers 2019-2020 exigera très probablement un correctif qui pourrait être douloureux!

5. Nous avons pris bonne note de la poursuite du développement du Système de Contrôle Interne (SCI) même si son rythme nous paraît un peu lent.
6. Sous la rubrique 201.304.00 Caisse de prévoyance: Pont AVS 272'684,00 francs. Nous avons à plusieurs reprises relevé la problématique du pont AVS que même la Caisse fédérale de pensions ne verse plus. On nous a assuré que cette prestation ne concernait que des cas exceptionnels. Or, de tels montants apparaissent à chaque exercice ce qui nous fait penser que les cas exceptionnels sont devenus une habitude que la situation financière de la Caisse de prévoyance ne permet pas à notre avis.

7. En ce qui concerne les réserves: les risques du site de la Pila se confirment petit à petit et semblent se situer dans une fourchette entre 20 et 25 millions de francs. Nous saluons la volonté du Conseil communal de gérer activement ce domaine à hauts risques, mais fait d'incertitudes. L'attribution à la provision pour l'assainissement du site de la Pila de 4 millions de francs reçoit notre entière approbation. Si nous considérons positivement l'annulation d'un versement supplémentaire à la réserve pour une politique foncière active, nous n'en attendons pas moins avec intérêt le règlement idoine.
8. Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt des résultats de la visite de la Commission financière auprès de l'institution REPER qui, certes, nécessite un gros engagement financier de la Commune mais répond à un besoin évident d'une société de plus en plus fragilisée.

En conclusion

Si les communes prudentes recherchent l'équilibre de leurs comptes, elles le font en général sans rechercher à maximiser leurs bénéfices et à pénaliser leurs contribuables. Dans ce contexte, Fribourg devrait commencer à se demander si la pression fiscale exercée par la Ville de Fribourg n'est pas trop lourde par rapport à sa situation financière de ces quatre dernières années. Nous rappelons que, si les dépenses courantes et les investissements d'une commune sont couverts par les revenus fiscaux comme du reste les attributions destinées à la diminution des dettes, ils ne sont en principe prévus ni pour créer des réserves comptables ni pour être thésaurisés. Ce genre d'exercice fausse la perception de la situation et prévient toute velléité de recherche d'économie! Une fois de plus, la Ville nous en donne l'exemple. Ce n'est pas un bon point pour la fusion à venir!

Le groupe UDC accepte les comptes 2018 et prend acte du rapport de gestion tout en demeurant déçu du comportement de nos autorités envers ses contribuables.

Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). Voici en préambule des quelques questions plus spécifiques que mes collègues poseront par la suite, notre impression générale à la lecture des comptes et de leurs explications ainsi que du rapport de gestion.

Premier élément, nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées dans la rédaction, le suivi et la vérification des comptes. C'est un travail faramineux, nous en sommes bien conscients. Les commentaires, remarques et autres nous ont vraiment beaucoup aidés à en saisir la substance.

Cela fait plusieurs exercices comptables que certaines rubriques voyagent dans les comptes mais nous sentons malgré tout l'effort de clarté et de transparence.

Parmi nos préoccupations principales - nous devons le mentionner - nous commençons à entrevoir les effets de la politique énergétique qui se met en place mais nous avons de la peine à expliquer les différences énormes entre les différents dicastères, certaines augmentations de frais, notamment sur les combustibles, sont presque effrayantes si elles traduisent une augmentation de consommation énergétique proportionnelle. Dans cette optique, nous serions assez intéressés à

obtenir la planification et les objectifs de la commune en vue d'avoir un parc immobilier neutre en émissions carbone.

Nous accueillons positivement le bénéfice que la commune a fait mais sans vraiment nous réjouir car nous avons encore à l'esprit le Plan financier et ses prévisions plus sombres. Seul bémol à cet enthousiasme, nous espérons que les dépenses non engagées sont de vrais économies et non une quantité de dépenses annulées faute de moyens humains pour s'en occuper.

Nous aurions également un intérêt à recevoir plus d'informations sur les institutions spécialisées pour enfants inadaptés auxquelles la Ville verse un montant conséquent. Qui sont-elles, comment fonctionne cette interaction Ville-institutions? Cela pas pour remettre en question le travail ou la validité ou quoi que ce soit vis-à-vis de ces institutions mais pour mieux en comprendre le fonctionnement.

Le groupe des Verts a également pris connaissance du rapport de gestion et ici encore salue l'effort fait dans la rédaction.

Un petit vent environnemental nous a effleuré avant même de s'attarder sur son contenu. Serait-il possible dans le futur de ne recevoir la version papier que sur demande et de pouvoir télécharger la version électronique?

A propos de version électronique, une autre remarque nous est parvenue. Les comptes seront-ils accessibles en ligne sur le site de la Commune car à la dernière visite, seul le Message l'était et non l'intégralité des comptes.

Passons maintenant au contenu avec, pour nous, une déception relative au manque de vision globale en matière d'environnement. Nous n'avons pas trouvé de fil rouge ou de projet nous guidant dans ces aspects. Nous ne voulons pas dénigrer les projets environnementaux qui ont été réalisés, nous les avons bien vus, mais c'est une cohérence globale qui nous manque un petit peu.

Sur la politique mise en pratique, nous avons là une description et peu d'indicateurs de ce qui est fait. Il est impossible d'en déduire si les buts de la politique publique définis sont atteints, si les mesures ont l'effet escompté et si le public ciblé est atteint. Est-ce que le marketing urbain dans lequel nous investissons porte ses fruits? Difficile de réconcilier ces informations avec le Programme de législature et son bilan de mi-mandat.

Une chose qui nous réjouit est l'apparition spontanée de quelques infrastructures pour les cyclistes en ville. Ainsi, j'ai pu moi-même regonfler les pneus de mon vélo à quelques pas de chez moi. Nous espérons que ces premiers éléments sont les signes avant-coureurs d'une ville pensée pour la mobilité douce.

Le chapitre culture nous a un tout petit peu étonné car il mélange allègrement les événements organisés par la Ville aux initiatives qu'elle a plus ou moins soutenues. Cela ne facilite pas la compréhension de la place de la Ville dans sa propre politique culturelle.

Enfin, concernant le sport, nous sommes heureux que la Ville soutienne des sportifs et leurs exploits dans le cadre du "prix de la Ville" mais cela ne devrait pas exclure la reconnaissance par un prix

(identique ou non) encourageant les activités sportives motivées plus par le vivre ensemble, la participation, l'inclusion, l'intergénérationnel et moins par la compétition.

Pour conclure, le groupe des Verts va se prononcer en faveur du Message accompagnant les compte 2018 de la Ville de Fribourg et donc soutenir les comptes présentés et réitère ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans leur bonne tenue.

Rugo Claudio (PA). Il y a 20 minutes, j'ai demandé une motion d'ordre, vous me l'avez refusée.

Je vais vous lire l'article 68, alinéa 2, qui se termine par "les membres mis en cause peuvent demander la parole". Je demande que le Bureau se réunisse pour savoir si j'avais droit ou pas à la parole au moment où je vous l'ai demandée.

Le Président. Si je comprends bien, vous souhaitez déposer une motion d'ordre au sens de l'article 56 du RCG. Il existe quatre sortes de motions d'ordre: un changement dans l'ordre du jour, la clôture de la discussion en vue d'un vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats. Laquelle de ces quatre motions d'ordre souhaitez-vous déposer?

Rugo Claudio (PA). Je reprends la parole et je vais continuer. Vous avez fixé un rendez-vous avec moi pour me spécifier que je devais corriger un procès-verbal en citant une ligne et une correction à apporter, chose que vous n'avez pas faite pour M. H. Bourrier. Ce n'est pas équitable de poser des lois pour une personne et pas pour l'autre. M. Bourrier a omis de citer le passage qu'il voulait corriger dans le procès-verbal.

J'ai été attaqué par M. P.-O. Nobs quand il m'a dit de retrousser mes manches. Si je retrousse mes manches, aujourd'hui, vous pouvez penser que je vais peut-être vouloir vous combattre. J'ai été attaqué par Mme M.-G. Neuhaus quand elle dit que je ne suis pas sa camarade. J'ai été attaqué par Mme A. de Weck quand elle dit que je sais parler et que je n'écoute pas les gens, alors que ce n'était pas moi qui parlais. Tout ça, je l'ai gardé pour mes observations comme vous me l'avez demandé. Et j'ai été encore une fois attaqué par M. H. Bourrier qui, en avril 2016, m'a attaqué professionnellement sur mon métier d'artiste et de guitariste. Cette lettre est restée et la loi, la règle nous dit ... Et tout ça!

Le Président. M. C. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). ... Voilà, ça fait beaucoup...

Le Président. M. C. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). ... ça fait beaucoup et cette attaque-là, cette attaque ... C'est pour ça que je suis parti. Et j'ai été encore une fois attaqué quand je suis parti. Si j'ai dit au policier ... Je n'ai pas dit à vous que je revenais. Si je vous disais à vous "je vais revenir", là ça peut-être ... J'ai dit au policier "je reviens", c'est pour cela que j'ai gardé ma carte dans ma poche ...

Le Président. M. C. Rugo, merci pour vos considérations. J'en prend bonne note.

Rugo Claudio (PA). C'est pour ça que je vous dis, voilà. Et maintenant je vais venir sur le sujet des ...

Le Président. J'aimerais juste vous renvoyer ...

Rugo Claudio (PA). ... sur le sujet des comptes 2018 ...

Le Président. M. C. Rugo, avant de vous redonner la parole, j'attire vraiment votre attention sur l'article 67 "autres interventions" pour ce genre de considérations, que j'écoute volontiers. Je vous donnerai la parole, pour tout ce qui est observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sous les questions dans ...

Rugo Claudio (PA). Je m'excuse, ce n'est pas tous les jours qu'un Conseiller général ... (Râles dans la salle).

Le Président. ... sous les questions, dans les "Divers". Si maintenant vous souhaitez vous exprimer au sujet des comptes 2018 de la Commune, je vous donne volontiers la parole.

Rugo Claudio (PA). Ce n'est pas tous les jours qu'un Conseiller général est fouillé par la police pour entrer au Conseil général.

Je vais faire les remarques sur les comptes 2018 et vais demander aussi à M. D. Krienbühl d'être plus précis. La RFFA cantonale n'existe pas, ça s'appelle le PF17 au sujet duquel nous serons appelés à voter le 30 juin. Et justement, j'appelle aussi le groupe UDC à reconsidérer sa position étant donné que vous voyez les chiffres d'une manière négative donc j'espère que vous voterez non au PF17 du 30 juin.

Sinon je n'ai rien à dire, mis à part le fait que le Conseil communal a suivi les recommandations que j'ai faites il y a deux ans pour le remboursement de la dette. C'est assez rare pour être souligné.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci à l'ensemble des groupes pour leurs interventions. Je constate de manière générale une clarté de la situation actuelle sur les faits établis dans les comptes, ainsi que leur évolution, que je salue par ailleurs.

En effet, aujourd'hui, les amortissements n'augmentent pas tout à fait selon la prévision. Ils augmentent moins fortement. Nous avons un principe au Conseil communal qui consiste à finir un projet commencé. C'est-à-dire que nous allons jusqu'au bout. Sinon, cela ne vaut pas la peine de le commencer. Il faut donc s'attendre à ce que les amortissements arrivent, mais de manière plus importante que prévue. Plus on attend, plus les amortissements arriveront massivement sur les mêmes années. C'est un risque qu'il faut considérer.

Les taux d'intérêts sont en effet négatifs, mais bien entendu uniquement pour les emprunts à court terme. Pour les emprunts à moyen et long termes, nous avons des taux évidemment positifs. Le taux moyen aujourd'hui, sur l'ensemble de nos emprunts, est de 1,9%. Il n'est donc pas négatif. Cela nous permet, aujourd'hui, d'avoir des taux à long terme à de meilleures conditions. Ce taux moyen baisse et on essaye d'éviter de prendre du long terme, si on peut, et de prendre du court terme. On a ici une gestion très active des emprunts.

Pour les charges du personnel, je vous signale à nouveau que l'indice des prix à la consommation est en train de reprendre des couleurs. La règle de décision à la Commune de Fribourg est d'adapter l'augmentation des salaires à l'IPC. Dès qu'il atteindra l'indice 100 de 2013, je crois de mémoire ou

même 2011, on devra suivre aussi. Aujourd'hui, il y a plusieurs effets dans les comptes et des mesures spéciales, que j'ai déjà commentées dans le budget. Il y a aussi tout le système salarial qui est revu. Il ne faut donc pas perdre de vue ces aspects, qui sont tout à fait ponctuels.

J'aborde maintenant la thématique des recettes et des revenus des personnes physiques. Je veux bien que l'on se réjouisse de cette augmentation, c'est quand même une augmentation qui est proche de 1%. Ce sont des fluctuations relativement normales. On aime à les considérer plutôt comme stables, on n'a donc pas un énorme effet sur les personnes physiques. Concernant les personnes morales, je crois que la situation est bien analysée par tout le monde. Pour les personnes morales, il y a eu une recommandation de voter non le 30 juin au projet de réforme fiscale. Je me permets de dire que les conséquences d'un non à cette votation du 30 juin seraient catastrophiques pour la Ville de Fribourg. Il est impossible d'en évaluer aujourd'hui des conséquences, mais à coup sûr, on perdra la moitié de nos recettes fiscales des personnes morales. Avec le scénario moyen, on en perdrait 2/3, et ça s'empire méchamment. Donc pour notre commune, on a le discours absolument opposé. Si ce projet ne passe pas, on va partir dans les chiffres rouges, même avec la provision à long terme. Encore une fois, le message est très clair pour notre commune. A titre de rectificatif, même s'il y a un soutien cantonal prévu pour les communes, ce ne sera pas notre cas. Nous sommes largement au-dessus du seuil permettant de bénéficier d'une aide cantonale. Vous entendrez aussi le Canton s'exprimer sur le fait que la Commune de Fribourg a un effet positif avec le projet cantonal. Seulement, ils se sont basés sur les données de 2015. Or, le monde a changé entre 2015 et 2019. Nous avons nos données actualisées. L'Etat partait de 2015 pour dire que ça augmente. Nous, on sait que dorénavant, ça va baisser.

Je reviens maintenant sur quelques indices ou informations diverses. Je suis très satisfait actuellement de la mise en place du Système de Contrôle Interne. Même si vous la trouvez un petit peu lente, elle respecte strictement la planification. Les deux derniers "Services" qui seront consultés, début 2020, seront celui de l'urbanisme et d'architecture, ainsi que le Conseil communal lui-même. Il devra s'interroger sur ses propres risques et sur son propre contrôle de ceux-ci.

Fournir les comptes de BFF SA à la fiduciaire. Oui, c'est déjà réglé, et ça va être fait à l'avenir.

J'attire votre attention concernant le ratio de fonds propres. J'ai dit que nous devons arriver à l'objectif des 15%. Nous y arrivons gentiment, mais c'est impératif parce qu'avec MCH2, nous avons un changement radical de philosophie. C'est-à-dire que l'on n'a plus ces fameux 5%, qui obligent l'augmentation des impôts, mais c'est dépendant de notre fortune. Aussi, ce ratio de fonds propres est un indicateur de cette fortune et de notre santé financière. Nous ne sommes pas encore en bonne santé financière à long terme si l'on considère ce ratio-là. Nous avons, par contre, une marge nette d'autofinancement qui est plutôt bonne. Il ne faut pas considérer ceci comme une situation noire, mais on devrait vraiment arriver à ces 15% au minimum.

On va se donner rendez-vous en décembre, puisque le passage en revue du budget 2020 sera essentiel. C'est pour nous l'écueil principal de cette législature en termes financiers avec tous les défis qui se raccrochent à la même année. Le processus a commencé à la Commune maintenant. On se donne rendez-vous dans six mois pour voir à quelle sauce nous allons être mangés de manière générale ou si l'on continue sur la même lancée.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. J'aimerais juste vous informer par rapport aux observations faites par le groupe des Verts pour vous dire qu'effectivement il y a des grandes variations dans la rubrique gaz et mazout. Je pense que c'est à celle-ci que vous avez fait allusion. C'est une préoccupation que nous avons aussi. Il y a des variations qui sont liées à la température extérieure. Par contre, il y a un autre élément qui nous intéresse beaucoup plus. Il s'agit de savoir si nos bâtiments sont bien assainis et si nous devrions agir à ce sujet-là. Nous avons constaté que oui. Nous avons une rubrique "assainissement des bâtiments" de 550'000 francs par année. Si vous devez changer, par exemple, des fenêtres de toute une école, vous pouvez bien vous imaginer qu'un tel montant est déjà utilisé pour un seul bâtiment.

Je suis très transparente avec vous. Pour les bâtiments où nous avons installé le CAD, le prix a été augmenté par rapport au gaz ou au mazout qui était installé. C'est une volonté politique et la question du prix du CAD préoccupe actuellement énormément le Conseil communal.

Je peux comprendre, en prenant un deuxième sujet, la déception du groupe des Verts par rapport à un manque de vision stratégique en lien avec le développement durable. Effectivement, la stratégie a été posée. Comme mentionné dans le rapport de gestion, un plan d'action qui découle directement de cette stratégie est en train d'être établi. En attendant, nous nous sommes concentrés au développement d'actions qui ont aussi, et je pense que c'est un élément qui est extrêmement important, pour but de sensibiliser la population. C'est ces différentes actions que nous avons mentionnées dans le rapport de gestion, aux pages 144 et 145.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. J'aimerais quand même relever les interventions de la Présidente de la Commission financière et du Chef de groupe du CG-PCS en lien avec les patinoires. Comme je l'ai annoncé lors de la séance de la Commission financière, un groupe de travail composé du Chef de Service des sports, de l'Ingénieur de la Ville et du Chef de Service des finances, travaille d'arrache-pied pour essayer d'établir une comptabilité séparée de la P1 et de la P2. C'est un travail en cours. Pour la prochaine période, nous allons en effet amener dans les rubriques une séparation de la P1 et de la P2. C'est également, je vous l'ai suffisamment répété, un chapitre de la Direction des sports qui est dans mon viseur. En effet, je souhaite que l'on arrive, à terme, à la plus grande transparence dans les flux entre les deux patinoires.

J'aimerais aussi remercier le groupe des Verts en lien avec le compliment sur les petites infrastructures pour les vélos. J'aimerais simplement vous dire que c'est comme une plante, c'est le début de la sortie de la terre. De belles poussées en la matière sont en préparation. Vous aurez très prochainement des réponses à des postulats et vous en saurez plus. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que, pour 2019, le Conseil communal souhaite mettre en place 19 mesures place encore cette année. Bien sûr, il peut toujours y avoir des procédures et des anicroches. Vous découvrirez aussi prochainement dans les réponses aux postulats d'autres éléments en matière de mobilité de manière générale, qui seront favorables à la qualité de vie et au climat.

Le Président. Je constate aussi qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous allons examiner chapitre par chapitre, d'abord les comptes puis le rapport de gestion. Conformément à l'article 47 du RCG, je vais donner la parole tout d'abord aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes et ensuite sur le rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les comptes puis sur le rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Je vous prie, pour que nous puissions tous suivre les discussions, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de la page, ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

- a. Rapport de gestion (pages 6 à 8)

Pas d'observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 9 à 16)

Pas d'observations.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Comptes (pages 2 à 5)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

110.365.10 Centres d'animation socioculturelle (850'000 francs)

Collaud Oliver (Verts). Nous avons une question de savoir comment ce marché est attribué à REPER. On ne critique pas le travail que fait REPER mais on a cherché sur Simap (Système d'information sur les marchés publics en Suisse) les trois dernières années et on a constaté qu'il n'y avait pas eu de marché public en ville de Fribourg pour l'animation socioculturelle. Est-ce une subvention? Un marché public? Comment cela fonctionne? On ne comprend pas.

Steiert Thierry, Syndic. Il s'agit ici d'une convention pluriannuelle, qui a été reprise par l'Administration générale dès le 1^{er} janvier 2018. Auparavant, cette rubrique, respectivement la gestion de ce dossier, était gérée par le Service de la culture. Effectivement, cette convention, respectivement ce mandat, ne fait pas l'objet d'un marché public.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai pas de commentaires à ce propos car nous n'en n'avons pas parlé en Commission.

100.307.00 Pensions aux retraités (954'581,40 francs)

Rugo Claudio (PA). Vous n'êtes pas sans savoir que je voulais abolir ces retraites et le Conseil communal s'était vivement opposé en me disant qu'il n'y avait pas tous les articles, etc.

Peu de temps après, un mois après, peut-être par copier-coller, cette demande a été faite au Grand Conseil. Il y a donc une nouvelle optique qui vise à abolir les retraites à vie des Conseillers d'Etat. Un Conseiller communal a beaucoup moins de responsabilités, de personnes sous ses ordres, de budgets. Est-ce que la position du Conseil communal va attendre les réflexions faites au Grand Conseil, où d'ailleurs plusieurs d'entre vous sont membres? Est-ce que vous tiendrez le même discours? En particulier pour les socialistes, qui devront probablement voter oui. Je suis intéressé à entendre le Conseil communal sur cette question.

Steiert Thierry, Syndic. Je rappellerai que cet objet a déjà été porté devant le Conseil général qui a refusé cette proposition, comme vous le rappelez à juste titre, M. C. Rugo. Cela dit, la question peut toutefois se poser légitimement, indépendamment de ce qui se passe au niveau cantonal. Nous ne sommes pas tenus de suivre aveuglément ce qui se passe au niveau du Grand Conseil. Néanmoins, nous constatons aujourd'hui qu'un certain nombre de villes continuent de pratiquer le système à vie, tel que nous le connaissons aujourd'hui, et ce depuis 2001, depuis que nous avons le système avec cinq Conseillers communaux permanents. Rien n'empêche de faire ce genre de réflexions. Effectivement, d'autres collectivités publiques ont fait le pas de modifier leur système et de passer à un système LPP, ce qui a alors systématiquement aussi conduit évidemment à des augmentations assez conséquentes des conditions salariales, vu que les personnes concernées doivent pouvoir constituer un capital LPP conséquent. Nous rappelons qu'il y a, dans ce genre de fonction, toujours un risque de non réélection, ce qui peut constituer aussi une contrainte.

En ce qui concerne le Conseil communal, il n'a pas réexaminé cette question-là en fonction de ce qui est en discussion actuellement au niveau cantonal, mais le projet de fusion du Grand Fribourg pourrait, par exemple, être une prochaine échéance pour remettre cet objet-là à l'ordre du jour.

b. Rapport de gestion (pages 17 à 51)

Le point suivant donne lieu à discussion:

5.1.1 Effectif du personnel (page 43)

Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS). Lors de notre dernière séance de groupe, nous avons remarqué à la rubrique 5.1.1., aux chapitres Ecoles et Urbanisme et Architecture, des grandes différences entre 2018 et 2019.

En ce qui concerne les Ecoles, on voit la différence entre 2018 et 2019: 169 moins 103, ce qui fait 66 postes et qui correspond à peu près à 39% de moins. Pour le Service d'urbanisme et d'architecture, c'est le contraire: de 80 à 145, cela fait 65 postes en plus et correspond à peu près à 45%.

Comme nous n'avons pas vu les explications adéquates dans ce même rapport, nous nous posons la question de savoir pourquoi il y a autant de différences. Probablement que c'est dû aux réfections de différents projets. J'en suis convaincu. Toutefois, ce serait quand même intéressant d'écouter les explications correctes de la part des personnes concernées du Conseil communal.

Wir denken, dass die Administration überall Geld sparen kann. Verschiedene Punkte lassen mich ein bisschen träumen. Bei der Schulung jedoch, finde ich, wäre es keine gute Sparmassnahme. Wir wissen alle, dass der Arbeitgeber immer mehr Qualifikation, bzw. Hochqualifikation, verlangt. Wenn wir das Effektiv reduzieren, wie können wir diese Ausbildung garantieren? Das frage ich mich.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, ces chiffres peuvent surprendre. On constate notamment aux Ecoles qu'il y a une différence notable de - 35,5. Il se peut que ces différences soient liées à un transfert des postes de concierge. Cependant, les tableaux que nous établissons aujourd'hui sont des photos prises à un moment précis et ils ne reflètent pas forcément la réalité des effectifs sur l'année. Il est vrai que ce n'est qu'avec l'introduction du SIRH (Système d'information de gestion des ressources humaines) que nous pourrions lier chaque fonction avec un poste. Cela permettra aussi d'apporter une transparence plus claire sur les fluctuations des effectifs et des EPT. A ce moment-là, c'est-à-dire dans le rapport de gestion de l'année prochaine, nous pourrions vous fournir des chiffres plus fiables.

Cela dit, je propose néanmoins de répondre clairement à votre questionnement de manière écrite à tous les membres du Conseil général.

IV. Finances

a. Comptes (pages 6 à 9)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 52 à 68)

Pas d'observations.

V. Ecoles

a. Comptes (pages 10 à 18)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

300.318.10 Téléphones (Administration) (300 francs)

Li Rosi Michaël (UDC). Quels ont été les projets menés et quels sont les futurs projets envisagés?

Le groupe UDC s'étonne de voir que le budget de 35'000 francs n'a pas été entièrement entamé, alors que l'on nous rappelle assez souvent au Conseil général le besoin de projets concernant le bilinguisme. Notre groupe attend de la Commune un engagement fort en faveur du bilinguisme.

301.351.01 Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés (5'199'394,20 francs)

Abate Vincenzo (Verts). Nous souhaiterions juste savoir qu'elles sont les institutions qui reçoivent ces aides.

325.461.00 Participation cantonale (logopédie, psychologie et psychomotricité) (350'301,40 francs)

Vonlanthen Marc (PS). Il y avait, au budget 2018, une participation cantonale à cette rubrique de plus de 500'000 francs. Elle a été réduite aux comptes 2018 à 350'000 francs. Nous souhaiterions connaître la cause de cette différence de 150'000 francs.

323.301.00 Traitements (Devoirs surveillés) (80'034 francs)

Vuilleumier Julien (Verts). Tout d'abord, je tiens à vous remercier, M. le Président, pour vos mots très agréables lors de votre discours inaugural.

Suite à la révision du règlement scolaire en 2018, les devoirs surveillés ne sont plus soumis à une contribution des parents depuis la rentrée 2018. Nous aimerions connaître les conséquences financières de cette décision. Dans le rapport de gestion, en page 77, il est mentionné que suite à cette mesure, une augmentation des inscriptions de 48% est survenue. Dans les comptes, on constate une stabilité du montant des traitements malgré une fréquentation supérieure et un budget adapté à la hausse. Comment peut-on expliquer que des ressources supplémentaires n'aient pas dû être allouées pour faire face à une demande en hausse? Est-ce que les conditions de surveillance sont assurées avec des effectifs et des ressources humaines qui n'ont pas bougés?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Concernant les projets du bilinguisme. Je tiens à rappeler que cette rubrique de 35'000 francs avait été fixée par le Conseil général lui-même. Il nous revient, à nous l'Administration, de susciter des projets mais nous ne pouvons le faire qu'en demandant aux enseignants de faire preuve d'imagination ou d'envisager des projets, ce que nous faisons régulièrement. Nous avons ainsi le projet du "Garten pirates" que nous soutenons chaque année, des échanges entre des classes de l'école du Bourg et du Jaun. Nous ne pouvons pas faire autre chose, si ce n'est de rappeler qu'il y a ces montants. Parallèlement à ceci, comme vous le savez, nous avons initié le processus de classe bilingue. L'année passée, nous avons donné un mandat à un spécialiste et, à présent, ce projet a été repris complètement par la DICS. Nous n'avons plus de frais pour ce projet, mais nous risquons d'en avoir lorsque le projet sera mis en place puisqu'éventuellement nous devons payer un demi-poste ou un poste d'enseignant.

Au sujet de la participation cantonale, je m'excuse, je ne peux pas vous donner l'explication maintenant, mais je pourrais vous la donner par écrit ultérieurement. A mon avis, les participations sont données par le Canton et fixées selon certains critères. Je pourrai vous donner des explications plus importantes par écrit. Nous n'avons pas de pouvoir sur ces chiffres, mais je pourrai vous expliquer comment ils sont comptés.

Pour ce qui concerne les devoirs surveillés, vous pouvez voir que le montant des cotisations des parents a diminué puisque maintenant c'est gratuit. Cependant, comme nous avons augmenté les personnes qui accompagnent, ce montant devrait être plus élevé. Je vous communiquerai aussi les raisons par écrit.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Juste une précision à l'attention de de M. M. Vonlanthen. Vous avez le contenu de cette participation en page 15 du Message. Compte tenu de la comparaison avec les comptes 2017, il faudrait peut-être faire le travail plus tôt sur le budget. Les résultats semblent cohérents entre eux dans les comptes.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Une facture supplémentaire a été payée, mais elle est arrivée après coup. Elle se rajoute donc à cette participation, qu'il faut augmenter de 82'000 francs.

Quant aux institutions spécialisées, je peux vous en citer quelques-unes: Transit, Fondation de Fribourg pour la Jeunesse et Saint-Joseph. Je peux vous communiquer la liste entière, si vous le désirez.

b. Rapport de gestion (pages 69 à 95)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur ce chapitre. A titre personnel, mais j'imagine que mon groupe partage cette pensée également, je relève notamment l'augmentation de 48% d'inscriptions aux devoirs surveillés depuis que ceux-ci sont devenus gratuits. Cela correspond à 122 enfants supplémentaires, et c'est heureux. Il ne fait aucun doute que cette mesure a permis à des enfants d'accéder à une prestation de qualité pour leur formation, qui ne l'était pas jusqu'alors pour des raisons financières.

De manière plus générale, le groupe socialiste s'est aussi interrogé sur l'offre psychologie scolaire et souhaite vous faire part des réflexions suivantes. Depuis 2011, année du plus ancien rapport de gestion en ligne, les ressources en psychologie scolaire sont de quatre EPT. Elles n'ont pas évolué depuis les huit dernières années. Cependant, les pages 90-92 du rapport de gestion laissent supposer que le secteur de la psychologie scolaire doit faire face à des défis nouveaux et en augmentation. "La violence, je cite, touche un élève sur cinq en tendance croissante, des problèmes liés aux réseaux sociaux et l'utilisation des écrans, manque de sommeil se relevant problématique pour près de la moitié des jeunes de 10H", etc. D'où notre question: les ressources en psychologie scolaire stagnantes depuis huit ans au moins sont-elles vraiment le reflet d'une demande qui stagne également, car le rapport qui nous est présenté laisse clairement supposer l'apparition de certaines nouvelles problématiques et l'augmentation d'autres.

La révision de la loi cantonale sur la pédagogie spécialisée ne permet plus le remboursement des traitements dispensés par les logopédistes indépendants et un report sur les logopédistes scolaires est attendu. Les listes d'attente sont déjà longues en ville. Notre question est donc de savoir comment le Service des écoles entend-il gérer cela si le report attendu se fait sentir, sachant l'importance de la logopédie et le fait que des listes d'attentes existent déjà, comme je l'ai déjà dit.

J'ajoute un dernier point tout à fait formel. Dans les statistiques du Service des écoles et de rapport de gestion de manière générale, il serait agréable d'avoir la même statistique, mais pour l'année précédente afin que l'on puisse voir la tendance au moins sur deux années, sans devoir consulter systématiquement le rapport de gestion de l'année précédente.

7.2.5 Devoirs surveillés et soutien scolaire (page 77)

Parpan Mario (CG-PCS). Dans le deuxième paragraphe, il est noté que le Service des écoles a repris la gestion du programme de soutien scolaire du quartier du Schoenberg. Il me semble que ce programme est très exemplaire. J'aimerais savoir s'il se limite au quartier du Schoenberg ou s'il est prévu ou déjà en fonction, aussi dans d'autres quartiers.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Pour répondre à M. M. Parpan, pour l'instant ce projet, qui est un projet pilote, n'a lieu qu'au Schoenberg. Cependant, il n'est pas du tout exclu que l'on ne l'étende pas selon les résultats et selon les demandes parce qu'effectivement, il comble un manque

et je crois que cela se passe bien. Nous en tirerons les conclusions et verrons si nous pouvons l'étendre à d'autres quartiers.

En ce qui concerne les remarques pour la logopédie, sachez que nous travaillons en étroite collaboration avec Flos Carmeli, avec qui nous avons des échanges réguliers et nous suivons les demandes. D'ailleurs, nous avons soutenu le projet de Flos Carmeli de construire un pavillon sur son site pour avoir une salle de psychomotricité. Il faut savoir que souvent des parents viennent pour tels problèmes, mais ce ne sont pas forcément des problèmes de logopédie, cela peut aussi être des problèmes psychologiques. A présent, Flos Carmeli détecte plus globalement la situation de l'enfant. Ils reçoivent deux ou trois enfants en même temps car il y a des listes d'attente. Cependant, nous sommes à l'écoute des demandes de Flos Carmeli et nous sommes tout à fait prêts à augmenter les montants que nous leur allouons. Il faut simplement que l'on soit tout à fait d'accord sur ces montants.

Pour les psychologues, là aussi nous sommes à leur écoute. Pour l'instant, ils ne nous ont pas fait part de demandes supplémentaires, mais je relaierai vos demandes et pourrai voir si une augmentation n'est pas nécessaire. Nous sommes aussi en train de revoir la manière de fonctionner de ce secteur et aimerions, par exemple, qu'il soit aussi plus présent sur les sites. Nous sommes en pleine réflexion, avec l'idée que les services aux enfants soient donnés le plus vite possible. On sait que plus vite c'est donné, plus l'effet est important.

VI. Police locale et Mobilité

a. Comptes (pages 19 à 24)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

400.427.00 Location du domaine public (589'811,80 francs)

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En me préparant pour cette séance, j'ai constaté que l'on vous annonce dans le Message, à la page 15, un écart négatif de 70'000 francs et que la rubrique des comptes propose un revenu de 589'811,80 francs, soit une amélioration par rapport au budget de 39'811,80 francs. C'est bel et bien le chiffre dans les comptes qui fait foi et il y a eu donc une coquille à la page 15 du Message.

401.434.00 Produit des parcomètres (4'864'925,98 francs)

Rugo Claudio (PA). Le montant aux comptes 2018 est de 4'864'925,98 francs. Il était de 4'857'000 francs, en ayant eu une baisse, je crois, d'à peu près 100'000 francs la première année de l'introduction de l'heure payante à 2 francs/heure dans toute la ville, si ce n'est encore plus au centre-ville. En fait, cela pérennise une situation. J'avais posé la même question l'année passée et M. P.-O. Nobs avait expliqué qu'un de ses employés était à l'assurance-maladie. Une autre personne est-elle également à l'assurance-maladie cette année pour justifier ce montant ou bien est-ce une situation qui risque de péjorer les comptes de 100'000 francs chaque année, ainsi que de laisser d'innombrables places de parc vides?

b. Rapport de gestion (pages 96 à 122)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

8.3.1 Inspectorat du feu (pages 106-107)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Vous écrivez au milieu de la page 107 que 411 bâtiments ont été contrôlés par l'Inspectorat du feu. Pourrait-on avoir un peu plus d'informations sur ce type de contrôles? Est-ce que cela concerne également des vieux bâtiments? On a vu que la ferme de la Poya a brûlé dernièrement, qu'il y avait sept locataires et qu'il y a eu un décès. Ça m'interpelle et j'aimerais savoir quel genre de bâtiment sont contrôlés par l'inspecteur.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. J.-P. Wolhauser, les contrôles sont effectués par la Police du feu. Elle essaie d'avoir une espèce de tournus sur les bâtiments de la ville. C'est vrai que, vu la taille de la ville et la faiblesse des effectifs, il est difficile de suivre. D'une manière générale, nous faisons des contrôles quand il y a des transformations et des modifications de bâtiments. Pour ce qui est du bâtiment qui a brûlé, malheureusement il n'y avait pas eu de modification, de transformation ou de mise à l'enquête. Ceci fait que ce bâtiment n'avait pas fait l'objet d'un contrôle depuis un moment. Je pourrais vous en dire plus par écrit, mais je dirais qu'il y a vraiment une méthodologie pour progressivement faire ces contrôles.

M. C. Rugo, les recettes des parcomètres ne sont pas une science exacte. Il y a, en effet, parfois des collaborateurs qui sont absents ou qui sont malades. Il y a aussi chaque année des places de stationnement en moins sur le domaine public. Votre remarque est donc correcte. Il est possible que cette rubrique diminue avec le temps.

8.2.3 Vignettes (page 105)

Vuilleumier Julien (Verts). Nous revenons année après année sur ce sujet. Si on constate un nombre global de vignettes relativement stable, on peut voir qu'entre 2017 et 2018, le nombre de vignettes pour les employés communaux et les enseignants a littéralement explosé, passant de 304 à 497, soit 193 nouvelles vignettes. Cette augmentation suscite une certaine perplexité et des questions:

- qui attribue ces vignettes?
- quelles sont les bases et les critères d'attribution de ces vignettes?
- plus largement, ne peut-on pas attendre de la Ville et des établissements scolaires un effort en termes de mobilité et de stationnement?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Qui distribue ces vignettes? C'est bel et bien la Direction de la Police locale et de la Mobilité. Quelles sont les bases? Elle les distribue sur demande des différentes Directions. Cela ne garantit pas du tout des places de stationnement, parce que finalement ce que je peux constater c'est que les Directions préfèrent être généreuses dans l'attribution des vignettes plutôt que d'expliquer clairement qui peut parquer pour venir au travail. Vous l'aurez compris, il y a beaucoup de vignettes mais il n'y a pas beaucoup de places de parc. Il faudrait plus de courage de la part des responsables d'établissement et ne pas se contenter de dire simplement à des gens qu'ils n'ont pas le droit de se parquer. Aujourd'hui, les responsables d'établissement préfèrent distribuer des vignettes. Cela ne veut pas dire que l'on va trouver une

place de parc à son travail. Aussi, la Direction de la Police locale ne peut qu'appeler les différentes Directions et responsables d'établissement à être beaucoup plus vigilants quand ils nous font des demandes de vignettes.

VII. Génie civil, Environnement et Energie

a. Comptes (pages 25 à 35)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 123 à 148)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

9.6.2 Développement durable (page 144-145)

Menétrey Fabienne (Verts). A la page 144, on parle de développement durable, de projets, de stratégie. Encore une fois, nous manquons de concret. Tout à l'heure, Mme la Directrice de l'Edilité a parlé d'un plan d'actions qui a été établi depuis un moment déjà. En effet, nous avons devant les yeux un répertoire d'actions certes intéressant et pertinent, mais dont on peine à comprendre la vision stratégique pour une politique de développement durable en ville de Fribourg. Quelle est l'avancée de la stratégie en cours de développement dans notre commune?

Je remercie d'avance le Conseil communal de nous donner des indications sur sa vision de la durabilité et comment les actions concrètes, des propositions tangibles et vérifiables sur ce qui s'est fait avant et sur ce qui se fera après aujourd'hui.

9.2.2 Travaux d'aménagement de la décharge (page 132)

Bourgarel Gilles (Verts). Pour Châtillon, nous avons remarqué qu'une torchère couplée à une station de soutirage a brûlé environ 7'818 m³ de méthane produit par la décharge. Que fait-on de cette énergie produite par la combustion du méthane? Surtout que presque 8'000 m³, c'est une quantité assez importante. Produit-on de l'énergie? Si oui, sous quelle forme?

9.6 Energie et développement durable

Vonlanthen Marc (PS). Je voulais simplement prendre la parole pour relever qu'au début de la législature, en 2016, il n'existait pas dans notre ville de secteur dédié à l'énergie et que maintenant, deux ans plus tard, ce secteur énergie et développement durable, pour être exact, a été en mesure de fournir un Plan communal directeur de l'énergie en l'espace de deux ans, qui a pu être intégré au PAL actuellement en discussion. Un plan crédible, cohérent, qui vise à mettre en œuvre la stratégie énergétique fédérale pour 2050. Cela me semble être une politique ambitieuse qui a été développée et qui est maintenant en train d'être mise en œuvre en un très court laps de temps.

9.1.1 Déchetterie

Rugo Claudio (PA). Régulièrement, je vais à la déchetterie. J'y suis allé encore la semaine passée. Je dois dire que l'accueil s'améliore. Les explications données sont de plus en plus claires et je félicite le Conseil communal d'aller dans le positif.

Par contre, j'ai aussi eu l'an passé un citoyen qui m'a appelé pour me faire part du fait que lorsque l'on entre dans la déchetterie, on fait un paiement. Ils regardent un peu ce que nous avons dans la voiture et on doit payer 2, 5, ou 10 francs. Ce citoyen m'a relevé que ce paiement-là n'était pas soumis à la TVA, il le mettait en exergue. Il vous a posé la question mais il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du Conseil communal. C'est pour cela que cette question m'a été retournée et je vous la renvoie.

9.6.2. Développement durable

Murith Simon (PDC/PVL). L'année passée, un postulat avait été déposé sur le gaspillage alimentaire et nous avons reçu une réponse plus ou moins complète de Mme la Conseillère communale. Je vois que cela fait totalement défaut dans les quelques mesures ponctuelles qui sont citées ici. Je ne sais pas si ces mesures ont été choisies ou si ce qui était proposé a été mis de côté. En soi, je suis convaincu que ce n'était pas une réponse rhétorique, mais j'aimerais juste savoir où en est le projet.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. M. Vonlanthen d'avoir soulevé l'effort que fait la Commune en matière d'énergie. L'énergie est aussi une forme de développement durable, vous pouvez bien vous l'imaginer.

Quand nous avons engagé deux personnes en 2018, nous avons tout d'abord mis l'accent sur la question de l'énergie parce que cela nous semblait pertinent et c'est une obligation légale que d'avoir un plan d'énergie dans le PAL. C'est pour ça que tous les efforts ont été consentis d'abord sur le volet énergétique ainsi que sur la mise en place de la stratégie et des mesures qui en découlent. Néanmoins, la collaboratrice responsable du développement durable a développé la stratégie et elle a, comme cela a été mentionné dans le rapport, fait ce plan d'actions. Ce dernier sera soumis à une Commission de développement durable que nous sommes en train de mettre en place. Elle sera sûrement mise en place avant l'été. D'ailleurs, une Commission d'énergie a déjà siégé deux fois. Comme je l'ai dit tout à l'heure, un sera présenté à la Commission de développement durable et je suis sûre que l'année prochaine, vous pourrez en constater les effets.

La décharge de Châtillon et la question du méthane est une préoccupation que nous partageons. Nous cherchons partout des sources d'énergie. La question de la torchère qui produit de l'énergie n'est actuellement pas à l'ordre du jour parce que vous, Mmes et MM. les membres du Conseil général, vous avez voté un crédit pour une nouvelle torchère. Nous sommes actuellement encore en train de régler les questions relatives à l'emplacement exact sur lequel nous pourrions l'installer. Sur le site de Châtillon nous avons aussi des questions de pollution que nous devons d'abord régler.

Je remercie M. C. Rugo pour ses propos très positifs et favorables au sujet du personnel, je les transmettrai avec plaisir. Vous avez été rendu attentif par un habitant, qui nous a aussi abordés, relativement à la question de l'indication de la TVA sur les tickets. Nous avons toujours payé la TVA.

Par contre, ce n'était pas marqué sur le ticket que l'on donnait aux personnes qui passaient à la déchetterie. Nous avons corrigé le tir. Cette question est réglée.

J'aimerais répondre à M. S. Murith, en lien avec le gaspillage alimentaire, que nous avons encore entrepris d'autres mesures que nous avons dans le chapitre de développement durable. Nous ne les avons pas citées entièrement, ce que vous lisez-là. Comme je l'ai indiqué à une représentante du groupe des Verts, nous avons mis l'accent sur l'énumération des efforts que nous avons consentis pour la sensibilisation.

VIII. Urbanisme et Architecture

a. Comptes (pages 36 à 42)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 149 à 186)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

10.1.4 Espaces publics et paysagers (pages 157 à 162)

Requalification du quartier du Bourg (page 161)

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). La requalification du Bourg, comme mentionné dans le rapport de gestion, est aujourd'hui à l'arrêt pour ne pas dire en panne en raison de nombreuses oppositions de différentes associations, notamment GastroFribourg, l'Association des commerçants autour de la Cathédrale et d'autres Associations pour la place des Ormeaux concernant la suppression essentiellement des places de parc dans ces zones-là comme vous le savez.

Une des façons de résoudre cette question est l'éventualité et le projet que vous mentionnez d'ailleurs dans les étapes 3 (le projet s'articule en 3 étapes) de développer ce projet de parking sous la place du Petit-Paradis.

Ma question est celle-ci: une façon de résoudre la question et de relancer la requalification du Bourg est de substituer les places qui seraient supprimées en surface dans ce parking. Ceci serait accepté par les différentes associations et les intervenants. Qu'en est-il de ce projet qui permettrait de résoudre et de sortir de cette situation, qui est un peu compliquée et qui péjore la requalification du Bourg?

10.1.2 Politique du logement

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste salue la participation de la Ville de Fribourg en tant que région pilote au nouvel Observatoire du logement. Le slogan de cette association "Mieux savoir, pour mieux agir" résume bien l'apport potentiel de cet outil pour une commune telle que la nôtre. Il est très positif que la Ville s'engage et investisse dans ces approches innovantes, jouant pleinement son rôle de centre cantonal.

Disposer de données fiables sur l'état réel du marché immobilier permettra au Conseil communal de mener une politique d'aménagement du territoire en adéquation avec les besoins et pourra

également guider la politique foncière active à laquelle il ambitionne et dont on parle tant. Nous sommes impatients des premiers résultats et de la manière dont le Conseil communal les exploitera et nous ne pouvons que le féliciter d'adhérer à une telle démarche.

10.1.4 Espaces publics et paysagers (pages 157 à 162)

Requalification du quartier du Bourg (page 161)

Rugo Claudio (PA). Ce soir, je me fais le porte-voix d'un membre du Parti des Artistes qui proposait d'introduire des jeux collectifs, tels que les échecs ou les dames sur la place Sainte-Catherine qui sera débarrassée des voitures. Les villes avant-gardistes dans le domaine sont nombreuses. Nous pouvons citer en exemple les quais d'Ouchy, à Lausanne. Je vous demande de quand même tenir compte de cette remarque. J'aurai ainsi fait mon travail de Président.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Die Frage zum Parking "Petit Paradis" möchte ich an meinen Kollegen, Herrn P.-O. Nobs weitergeben.

Je remercie M. M. Loup pour ses remarques en lien avec l'Observatoire du logement. Effectivement, nous avons une étroite collaboration avec l'Observatoire qui, de son côté, a encore quelques obstacles à traiter en matière de la protection des données. Nous avons eu cette semaine encore une séance avec eux pour définir ce que nous pourrions faire nous, Ville de Fribourg, des résultats. Avec le nouvel Architecte de Ville nous nous sommes aussi rendu compte que nous disposons de beaucoup de données cadastrales ou provenant des différents services et nous avons l'ambition de regrouper toutes ces données pour également comprendre comment évoluent les différents quartiers. Par exemple, il y a des quartiers qui sont plus frappés par le vieillissement de la population. Il y a un quartier qui est né en une certaine année. Maintenant, toutes ces données que nous avons, nous aimerions les regrouper et les compléter pour vraiment comprendre l'évolution et le développement de toute la ville. L'Observatoire pourrait nous donner des pistes et des éléments extrêmement précieux et importants.

M. C. Rugo, avec cette question, vous vous faites le porte-parole d'un collègue de votre parti qui se soucie de l'animation du quartier du Bourg. Le Conseil communal partage cette préoccupation. Pour vous répondre, j'aimerais donner la parole à mon collègue qui est responsable des activités en lien avec réseau Vieille-Ville. Je donne la parole ensuite à M. L. Dietrich, qui donnera la parole à M. P.-O. Nobs.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci pour votre remarque, elle sera prise en compte. Vous aurez une information plus détaillée sur la stratégie réseau Vieille-Ville d'ici cet automne.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. A. Sacerdoti, vous avez raison, la requalification du Bourg est pour partie au point mort et pour partie en avance. Les études pour l'étape 2 avancent. En effet, la mise à l'enquête qui nous aurait permis de poser les pavés dans le pourtour de la Cathédrale et de requalifier la place des Ormeaux est en partie au point mort. En ce qui concerne la place des Ormeaux, cela se traduit par une suspension de la procédure. Cette place, vous avez raison, fait l'objet de nombreuses oppositions.

J'en viens au pourtour de la Cathédrale. Le cœur du Bourg nécessite la relocalisation de 50 places de parc dans le périmètre du quartier. Il est vrai que pour le cœur du Bourg, ces 50 places de stationnement à relocaliser, il y a encore deux opposants. Vous en avez cité un: GastroFribourg, il y a

aussi le Club en fauteuil roulant pour une question très technique de hauteur de quai qui n'est pas du tout contraignante dans la mesure où sur toute la Suisse, le Club en fauteuil roulant essaye de faire valider une norme identique. Des décisions, en tout cas au niveau cantonal, sont pendantes. En outre, comme je vous l'ai dit, il suffirait de faire les quais à la hauteur demandée par le club pour lever cette opposition. Si nous ne voulons pas le faire, c'est parce que ça ne serait pas dans l'intérêt des personnes à mobilité réduite. En effet, il est évident qu'il faut que les hauteurs de quais correspondent aux hauteurs des planchers des bus. Il serait quand même un peu dommage, juste pour lever une opposition, de faire des quais qui ne permettraient pas aux personnes à mobilité réduite de sortir dans le quartier du Bourg. Techniquement, il serait assez facile de lever cette opposition.

Il reste finalement l'opposition de GastroFribourg. Je vous entends, moi aussi j'aimerais avoir la baguette magique. Qui dit que parce que les opposants actuels ne s'opposeraient pas à un parking au Petit-Paradis, il n'y aurait pas d'autres fronts qui se lèveraient et qui s'y opposeraient? Je crois qu'il ne faudrait pas tout miser sur un parking que nous sommes en train d'étudier, certes, mais qui a encore de nombreuses étapes à franchir: la rentabilité économique, la faisabilité géologique, l'acceptation politique, la mise à l'enquête, les procédures, les oppositions. J'ai le sentiment que si on veut revitaliser le Bourg économiquement et éviter que nos commerces ne meurent, la sagesse serait de pouvoir commencer le plus rapidement possible le réaménagement du cœur, à savoir, le pourtour de la Cathédrale. Pour cela, il suffit de lever une opposition. Je suis sûr que Mme A. Burgener-Woeffray est dans les starting-blocks pour rédiger le Message avec le crédit d'ouvrage pour cette première étape. Si les opposants potentiels voient que le Conseil communal n'est pas sincère avec toutes les étapes subséquentes qu'il y aura pour requalifier l'entier de ce quartier, il y aura encore bien des possibilités, pour ceux qui adorent ça, de faire des oppositions et des procédures. Aujourd'hui, je pense qu'il est important de ne pas changer de stratégie. Il faut relocaliser ces 50 places de stationnement vers la Cathédrale de l'autre côté du pont de Zaehringen. Il faut continuer à étudier sincèrement le parking du Petit-Paradis pour les étapes 2 et 3. Abandonner aujourd'hui l'idée de relocaliser les places de stationnement de l'autre côté du pont de Zaehringen, M. A. Sacerdoti, cela veut dire que pour les cinq à dix ans qui viennent, on ne va rien faire. Vous avez vu encore la votation de la population de Vevey au sujet d'un parking au centre de la ville. Il y aura beaucoup d'étapes et beaucoup d'écueils potentiels, même si le Conseil communal est clairement pour ce parking du Petit-Paradis. Je crois vraiment que la sagesse, maintenant, est de relocaliser ces 50 places de l'autre côté du pont de Zaehringen, venir au Conseil général avec un Message pour ce crédit d'ouvrage et commencer cette requalification dans les mois qui suivront parce que c'est juste une question de mois. Si on peut lever cette opposition, dans quelques mois nous commencerons.

IX. Informatique

a. Comptes (page 43)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 187 à 203)

Pas d'observations.

X. Culture

- a. Comptes (pages 44 et 45)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 204 à 215)

Pas d'observations.

XI. Sports

- a. Comptes (pages 46 à 50)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 216 à 224)

Pas d'observations.

XII. Institutions et assurances sociales

Pas d'observations.

XIII. Aide sociale

- a. Comptes (pages 53 et 54)

Le point suivant donne lieu à discussion:

1100.390.05 Recapitalisation Caisse de prévoyance: imputation

Rugo Claudio (PA). Cela concerne le compte 1100.390.05 en page 53, recapitalisation Caisse de prévoyance: imputation.

En fait, j'aurais pu poser cette question à chaque fois vu que cela a été dilué. Je pense qu'il s'agit des 12 millions de francs que le Conseil communal a attribué à la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Je trouve que la manière dont les employés de la Ville ont été traités, en disant que l'on ne pouvait rien faire et attribuer 12 millions de francs est honteux. Alors cela paraît beaucoup mais en ce qui concerne les rentes du personnel de la Ville de Fribourg, ça sera étalé sur à peu près une vingtaine d'années, ce qui correspond à 500'000 francs. C'est à peu près les budgets que l'on octroie à chaque fois pour les études de ponts ou les études de fontaines. Et cette année-ci, on s'en sort haut la main avec des bénéfiques. N'aurait-on pas pu faire un peu plus, comme le canton de Genève qui a accepté de garder la primauté des prestations? Cela a été voté à Genève. Est-ce que le Conseil communal n'a pas mis la charrue avant les bœufs? Parce que ça sera aussi un sujet qui sera voté au niveau cantonal. En principe, les communes devraient suivre le mouvement et pas le précéder.

D'ailleurs, l'argument du Conseil communal consistait à dire que le Canton va faire cette réforme donc on la fera ensuite. Apparemment, on l'a précédé.

Steiert Thierry, Syndic. Si j'interprète bien votre question, M. C. Rugo, elle se rapporte à des positions qui sont en lien avec l'opération qui a été effectuée en 2014 et qui consistait en une recapitalisation de la Caisse de prévoyance. On est ici dans les comptes 2018 et non pas dans l'objet qui a fait l'objet du vote du 18 février 2019 et qui déploiera des effets financiers dans les comptes à venir.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'aimerais rajouter que la question est non avenue puisque le chapitre Institutions et Assurances sociales a été transféré à l'Aide sociale. Ces deux pages sont là uniquement pour information et disparaîtront dès les exercices suivants.

b. Rapport de gestion (pages 225 à 238)

Le point suivant donne lieu à discussion:

14.1 Aide sociale

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). J'ai une petite question concernant la page 226. Peut-on avoir quelques informations sur l'âge des bénéficiaires de l'aide sociale?

de Weck Antoinette, Directrice de l'Aide sociale. Mme B. Acklin Zimmermann a reçu ce tableau parce qu'elle a posé la question ce matin à mon Chef de Service. Le temps que je retrouve le tableau avec les personnes, les âges et les pourcentages, je pourrai vous donner la réponse plus précisément. Mais si ça concernait les jeunes, parce que c'était la question, sachez que 8% de jeunes entre 20 et 25 ans qui sont à l'aide sociale.

XIV. Curatelles d'adultes

a. Comptes (page 55)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 239 à 243)

Pas d'observations.

XV. Agglomération

Le point suivant donne lieu à discussion:

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). La rubrique ne figurant pas dans le rapport de gestion, je profite de poser ma question ici. Comme les membres du Comité et du Conseil de l'Agglomération et les lecteurs attentifs de la presse le savent, l'Agglomération a voté il y a un certain temps déjà, dans une motion qui n'est pas encore adoptée parce qu'il devrait y avoir un vote populaire, la reprise de la

gestion des infrastructures sportives par l'Agglomération, à l'image de ce qui se fait pour les infrastructures culturelles.

J'aimerais connaître l'avis du Conseil communal sur cette question, lui qui sera amené à se prononcer sur cette motion au sein du Comité de l'Agglomération. Je ne sais pas si des réflexions, en particulier à partir de la position de la Ville avec ses nombreuses infrastructures, ont déjà été menées par rapport à ce sujet.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, le Conseil communal n'a pas encore discuté de la position qu'il allait prendre dans le cadre du traitement de cette motion. En revanche, il tient à relever qu'aujourd'hui, en l'état, alors que nous sommes en plein dans le processus de fusion, le premier souci reste celui de préparer l'accompagnement du processus de fusion du Grand Fribourg. Les réflexions par rapport à ce que deviendra l'Agglomération viendront ultérieurement. Nous menons ces réflexions en commun avec l'organisation de projet du Grand Fribourg ainsi que la Direction des Institutions de l'Agriculture et des Forêts qui est en charge de ce dossier. De charger encore le bateau, outre toutes ces réflexions qui sont déjà relativement complexes, avec de nouvelles tâches, nous semble actuellement relativement difficile. Toutefois, je le répète, le Conseil communal ne s'est pas encore positionné par rapport à cette motion.

XVI. Comptes des investissements

Pas d'observations.

XVII. Comptes par natures

Pas d'observations.

XVIII. Bilan

Le point suivant donne lieu à discussion:

Gex Jean-Noël (PLR). J'aurais juste une question. En fait c'est un peu un serpent de mer. Au bilan, pour la salle de spectacle de Fribourg (1520.01), on a 13'071'000 francs. Pour le patrimoine administratif, on a aussi le même montant au bilan. On avait voté des crédits le 21 mai 2006 s'élevant à 33 millions de francs et le 28 septembre, à 5 millions de francs. On a toujours dit que l'on n'avait pas de décompte final. Par conséquent, la question que je pose, bien que l'on ait un certain montant pour les risques juridiques qui devrait couvrir ces travaux, est de savoir s'il ne manque pas quand même une réserve pour terminer de payer cette salle de spectacle qui, on le sait, a passé de 33 à 47 voire 50 millions de francs, mais on ne connaît toujours pas les détails. On a bien fait des provisions pour la décharge de la Pila, mais est-ce que l'on a également une réserve pour cette salle de spectacle?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je n'ai pas envie de faire l'ensemble de l'historique de cette salle de spectacle. Toujours est-il que c'est un investissement qui a été fait par six communes dans le cadre de Coriolis Infrastructures et l'objet en soi a été transmis à la Ville de Fribourg pour solde de tout compte, à fin 2015. Nous avons repris la valeur patrimoniale du bâtiment et c'est cela que l'on amortit aujourd'hui. Le décompte final est maintenant uniquement encore, à ma connaissance, avec des risques juridiques, mais il n'y a pas lieu ici de faire une revalorisation en soi

du bâtiment en l'état. Donc, on ne touche pas. On verra ce que les procédures juridiques éventuelles feront ressortir mais, en l'état, comptablement, c'est tout à fait correct.

XIX. Etat du patrimoine communal

Pas d'observations.

XX. Fonds et fondations

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 64 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 40, du 9 avril 2019;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	266'021'231,78
Total des charges	Fr.	261'283'052,64
d'où un excédent de revenus de	Fr.	4'738'179,14

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 28 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Blaise Fasel

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Métrailler Jean-Jacques (MLI), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

Rapport de gestion

Vote

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 60 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté Oui: 60 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra

Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS),

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Schenker Claude (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 5 Casabene Thévoz Anne (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS)

Le Président. Chers/ères collègues, l'heure est très avancée. J'interromps donc la séance. Je vous souhaite une bonne soirée et, pour celles et ceux qui ont encore du courage, je vous convie au Gothard pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22.47 heures.

Fribourg, le 12 juin 2019
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Blaise FASEL

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI